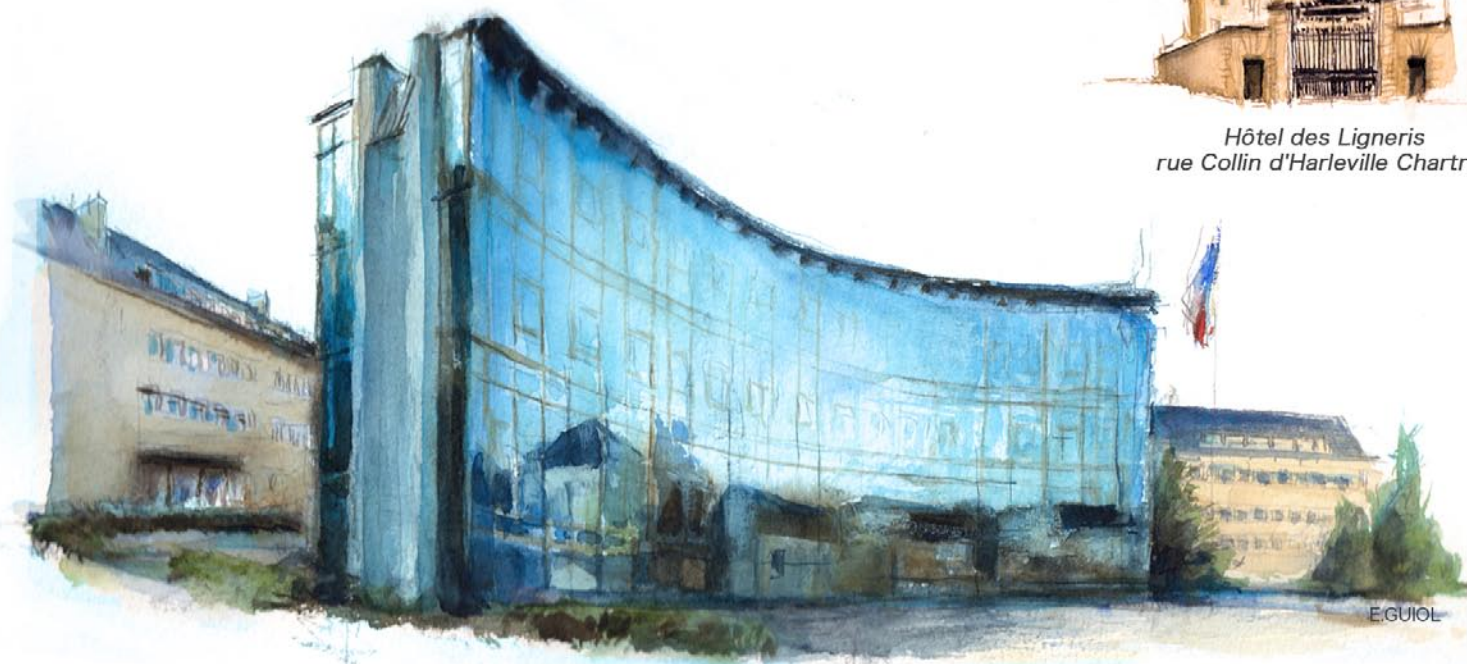


2011



Préfet
d'Eure-et-Loir



Préfecture Place de la République Chartres



Hôtel des Ligneris
rue Collin d'Harleville Chartres



Sous-Préfecture de
Châteaudun



Sous-Préfecture de Dreux



Sous-Préfecture de
Nogent-le-Rotrou

Rapport d'activité des services de l'État

ÉDITORIAL DU PRÉFET

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État en Eure-et-Loir en 2011. Ce document vise avant tout à rendre compte, de manière volontairement synthétique, de ce que furent les grandes lignes de l'action quotidienne des fonctionnaires de l'État dans ce département au cours de l'année écoulée. Il vise à rendre compte également de la manière dont les orientations fixées par le président de la République et le gouvernement, les décisions prises par le parlement, et les politiques publiques pilotées par le préfet de la région Centre ont été mises en œuvre en Eure-et-Loir.

En interne tout d'abord, les objectifs de modernisation des services de l'État et d'amélioration de la qualité du service rendu aux collectivités, aux entreprises, aux acteurs de la vie publique et aux particuliers ont été poursuivis. Notre nouvelle organisation issue de la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE) au 1^{er} janvier 2010 a été confortée. Les rapprochements opérés ont continué cette année à dégager plus d'efficacité à un coût, pour le contribuable, sensiblement réduit.

Au-delà des travaux de rationalisation de nos modes de fonctionnement, un effort particulier a été conduit afin d'améliorer l'accueil du public. Qu'il s'agisse de la modernisation de locaux d'accueil ou de simplification des méthodes et des procédures, de nombreuses mesures ont été prises en vue de l'obtention en 2012 d'une certification « qualité ».

En externe par ailleurs, l'action des services s'est articulée autour des deux grandes missions qui fondent l'action de l'État : l'accompagnement des acteurs du territoire et la protection de ses habitants.

L'accompagnement des acteurs du territoire s'est exercé en direction des entreprises comme des collectivités et des acteurs socio-professionnels du département. Les services de l'État se sont ainsi attachés à soutenir les entreprises confrontées à des difficultés économiques ou financières dans un contexte national et international marqué par une crise majeure, à protéger l'emploi et à faciliter le développement ou l'installation de nouvelles activités.

Outre le versement des dotations qui leur reviennent, il a également été veillé à accompagner les collectivités porteuses de projets structurants pour leur territoire et à fédérer les nombreuses ambitions

qui ont émergées à la suite de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Le schéma départemental de coopération intercommunale adopté le 29 décembre 2011, fruit d'un important travail partenarial, en témoigne.

Nous avons enfin œuvré afin que les appels à projets nationaux, les aides à l'aménagement du territoire mises en place par l'Union européenne et les politiques contractuelles pilotées par l'État et le conseil régional du Centre bénéficient pleinement aux territoires de l'Eure-et-Loir.

Sur chacun de ces dossiers, les services de l'État ont été animés du souci constant d'une application du cadre législatif et réglementaire adapté aux particularités du territoire et aux enjeux soulevés par ses acteurs. Des relations de travail nourries et confiantes ont été maintenues avec les collectivités locales au premier rang desquelles le Conseil Général.

La protection des populations a été, en parallèle, une préoccupation permanente : la lutte contre la délinquance et l'insécurité routière a justifié une mobilisation constante des forces de police et de gendarmerie, tandis que les sapeurs pompiers et leurs partenaires ont secouru les personnes confrontées à des événements parfois tragiques. Il ont également permis de faire face aux événements météorologiques qui n'ont pas manqué en 2011.

Mais la protection des populations s'est également exercée au quotidien par le contrôle régulier des établissements de restauration, la lutte contre les fraudes ou encore la surveillance des filières agro-alimentaires et des ressources en eau. Elle a par ailleurs guidé les actions conduites, pour la plupart en partenariat, en direction des quartiers les plus fragiles et de leurs habitants et des ménages confrontés à la précarité ou à des accidents de la vie. Parmi ces politiques publiques mises en œuvre dans le champ social, la mise en œuvre de la politique de la ville et des actions en faveur de l'accès au logement ont très fortement mobilisé les services de l'État.

Pour l'ensemble de ces actions, pour les nombreuses initiatives prises au cours de l'année et pour leur sens de l'intérêt général et du service public, je souhaite remercier les agents de la préfecture, des directions départementales, des directions interministérielles et des unités territoriales de services régionaux de leur engagement au service des Euréliens. Je sais qu'il ne faiblira pas en 2012.

SOMMAIRE

LA PROTECTION DES POPULATIONS

Page 2

LA COHÉSION SOCIALE

Page 11

L'ÉDUCATION

Page 17

L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLES DES TERRITOIRES

Page 19

UNE ORGANISATION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DU PUBLIC

Page 40

PROTECTION DES POPULATIONS

SÉCURITÉ

La lutte contre la délinquance

Dans ce domaine, le département enregistre en 2011 un bilan relativement positif avec une baisse des principaux agrégats :

- une diminution de la délinquance de proximité de 5,07 % ;
- une réduction des atteintes aux biens de 1,99 % (+2 % en fin d'année 2010) ;
- une baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique : -2,92 % contre +6,95 % au 31 décembre 2010.

Les infractions relevées par l'action des services progressent de 45,50 %.

Au regard des caractéristiques propres de l'Eure-et-Loir, à savoir le phénomène importé de la délinquance et la persistance d'une économie souterraine active dans l'agglomération de Dreux, trois projets ont été lancés en 2011 pour lutter contre ces formes de délinquance et devraient permettre de consolider, ainsi, les résultats obtenus :

Les deux premiers projets concernent des dispositifs innovants de vidéo-protection. Ils permettront d'enrayer les cambriolages et ce, en complément de l'action marquée des forces de l'ordre sur le terrain.

Le premier projet vise à constituer un rideau de surveillance passive visant à dissuader et à faciliter l'élucidation des enquêtes. Ainsi, des

caméras seront déployées dans les vingt-cinq communes des franges franciliennes du département, à compter du mois de mars 2012.

Sur le même principe, l'autre projet de vidéo-protection sera implanté dans les trente-deux communes de l'agglomération de Chartres à l'été 2012.

La création, à Dreux, d'une antenne du Groupement d'intervention Régional Centre est effective depuis le début de l'année 2012. Des actions répressives plus massives de déstabilisation de l'économie souterraine drouaise pourront ainsi être engagées.

LES ACTIONS EN 2011

Des actions ciblées des services de police et de gendarmerie contre les cambriolages.



- La cellule Anti-Cambriolages (C.A.C) :

Les actions prioritaires ont été de trois ordres :

- sensibilisation des propriétaires, des professionnels particulièrement exposés et des victimes potentielles ;
- mise en place de patrouilles spécifiques anti-cambriolages ;
- recours à la Police Technique et Scientifique.

En zone gendarmerie, 2043 relevés d'empreintes et 608 prélèvements biologiques sur scènes d'infractions.

En zone police, l'emploi de la PTS a été optimisé sur les lieux de cambriolages.

Une présence accrue sur la voie publique

- La mise en œuvre du dispositif des patrouilleurs : 4532 patrouilles motorisées ou pédestres favorisant la visibilité dissuasive des forces de sécurité sur les secteurs résidentiels et d'habitation ;
- Dans le cadre de la Coordination Renforcée dans les Agglomérations et les Territoires (CO-

RAT) : 12 opérations conjointes police/gendarmerie organisées et dédiées à la lutte contre la délinquance itinérante et à l'insécurité routière.

• Dans le cadre de la sécurisation des transports en commun :

- Les cinq gares les plus sensibles du département font l'objet d'une attention particulière ;
- C'est aussi le cas des lignes de bus de l'agglomération chartraine (recrudescence des incivilités et outrages avec violences légères envers les conducteurs) en 2011.

• S'agissant des bandes, si la situation peut sembler calme en gendarmerie, des bandes s'affrontent ou interviennent sur l'agglomération chartraine. Le travail d'identification mené par la DDSP a permis le démantèlement d'une bande organisée qui terrorisait un quartier de Mainvilliers en novembre dernier.

• Dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants :

Le département d'Eure-et-Loir connaît des phénomènes marqués d'économie souterraine, particulièrement actifs dans l'agglomération de Dreux, notamment du fait de sa position géographique charnière dans les trafics régionaux.

- Hausse de 48,87 % des infractions à la législation sur les stupéfiants en zone gendarmerie ;
- Deux filières de trafics de drogue démantelées en zone police ;
- Les premières saisies de véhicules dans le cadre de la confiscation des avoirs des trafiquants de drogue, 8 en zone gendarmerie, 1 en zone police.

Un volet de prévention et dissuasion renforcé

• Des opérations de sécurisation ont été conduites en 2011 aux abords des établissements scolaires, tant en zone police qu'en zone gendarmerie.

• L'opération « tranquillité seniors » et la sensibilisation des personnes âgées aux bons « réflexes-sécurité » dans leur vie quotidienne : 545 personnes bénéficiaires des conférences.

• Un effort important a été réalisé en termes de

vidéo-projection : 227 nouvelles autorisations d'installation de caméras ont été accordées en 2011, portant ainsi le nombre total de caméras installées dans le département à 3917.

• Les Conseils locaux de sécurité de prévention de la délinquance (CLSPD) ont été réactivés.

Le département comptabilise, à ce jour :

- 3 CLSPD ;
- 10 CISP, un 11^e sera créé en 2012 sur le territoire de la communauté de communes de la Beauce Vovéenne ;
- 5 Conseils des droits et devoirs des familles (CDDF).

• Pour améliorer la sécurité de certaines professions soumises à des formes de délinquance (vols sur les chantiers du bâtiment, de métaux, dans les bijouteries ou transporteurs de fonds), des rencontres régulières ont été organisées avec la Police et la Gendarmerie pour les sensibiliser sur les mesures de précautions à prendre et sur les bonnes pratiques à adopter.

L'expertise des référents sûreté a été mise à profit : une commission de sécurité publique départementale a, ainsi, été installée le 21 novembre dernier pour accompagner les collectivités de Chartres et de Dreux dans leurs projets urbains les plus importants (ex : pôle gare de Chartres).

• Par ailleurs, le Comité opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) constitue également un levier essentiel pour des actions ciblées :

- 48 actions conduites pour un total de fraudes constatées de 518 337 Euros ;
- 2 actions du Codaf ont permis de constater des fraudes d'une valeur totale de 284 939 Euros ;
- L'action révélatrice étant du travail dissimulé (172 568 Euros).

1. ORDRE PUBLIC :

L'année 2011 aura notamment été l'occasion de gérer deux événements d'importance.

D'une part, l'opération « solidarité paille » entre agriculteurs céréaliers d'Eure-et-Loir et éleveurs de la Mayenne principalement : près de 6 000 tonnes de paille ont ainsi été stockées de juin à décembre 2011 sur l'emprise de l'ex base aérienne de Chartres.

D'autre part, et en marge du grand rassemblement de Nevoy (45), la Préfecture, en liaison avec la communauté d'agglomération chartraine et les forces de l'ordre, a eu à gérer successivement l'installation illicite de 2 rassemblements sur des terrains privés.

2. REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT :

Parmi les 12 visites officielles de Ministres et hautes autorités, la Préfecture a notamment eu à organiser la visite de M. le Président du Sénat le 10 juin et celle de M. le Ministre de l'Intérieur de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration le 28 février 2011, jour de sa prise de fonction.

EN CHIFFRES...

L'activité 2011 du Bureau du Cabinet de la Préfecture a aussi porté sur :

- le traitement de 345 interventions ;
 - la rédaction de 104 propositions pour les différentes distinctions honorifiques (17 au titre de la Légion d'Honneur, 25 de l'Ordre national du mérite, 1 des Arts et Lettres, 41 pour les Palmes académiques, 20 pour le Mérite agricole) auxquelles il convient d'ajouter 94 médailles des sapeurs pompiers, 17 actes de courage et de dévouement et 8 honorariat ;
- Ont notamment été obtenues sur le département l'année dernière 10 titres de la légion d'Honneur.
- l'organisation de la sécurité de 14 pèlerinages ;
 - la demande de 102 enquêtes et le suivi des réponses correspondantes ;
 - l'établissement de 45 arrêtés de gardes particuliers
 - l'enregistrement de 25 démissions de Maires (8) et d'Adjoints (17) ;
 - l'attribution de 189 médailles agricoles et 765 médailles régionales, départementales et communales.

L'ÉDUCATION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'éducation routière

On a enregistré en 2011 une augmentation sensible du nombre de candidats aux différents examens du permis de conduire, ont ainsi été réalisés plus de 15000 ETG (examen théorique général ou code) et plus de 12000 examens de permis B (pour 14330 ETG et 11770 permis B en 2010). Le taux de réussite en première présentation progresse de 3 points par rapport à 2010 pour atteindre 60% soit 1,7 point de mieux qu'au niveau national (données provisoires sur 11 mois). Un budget de 100 K€ a été consacré au fonctionnement des centres d'examens.

Pour la première fois, la DDT a organisé en 2011 les élections professionnelles des gérants d'établissement et des enseignants de la conduite (82 établissements et 395 enseignants).

la sécurité routière

La coordination sécurité routière, pilotée par le Directeur de Cabinet du Préfet, chef de projet pour l'action interministérielle de sécurité routière, a eu une activité importante en 2011. L'année a notamment été marquée par l'élaboration du PDASR, la production du dossier pour l'entretien de gestion relatif à la politique locale de la sécurité routière, la participation à la mise au point du PDCR (plan départemental de contrôles routiers) et la préparation des états généraux de la SR. La mise en œuvre du PDASR s'est traduite par le montage de 95 actions de prévention et de sensibilisation, réalisées en régie, avec des bénévoles ou par des partenaires. Un budget de 99 800 € a été consacré à ces actions.

L'observatoire départemental de sécurité routière a collecté les données et produit les tableaux de bord et analyses nécessaires pour assurer un suivi efficace de l'accidentologie et orienter les actions entreprises dans le département. On enregistre une évolution favorable des indicateurs dans le département pour 2011 avec -25 % d'accidents, -30 % de blessés mais encore 41 tués (-8,9 % par rapport à 2010).

Les transports et la réglementation

Malgré une légère baisse d'activité au second semestre, plus de 2500 dossiers de transports

exceptionnels ont été instruits en 2011 (2600 en 2010). En matière de distribution d'énergie électrique, ce sont environ 330 dossiers qui ont été traités. Des actions pour faire éliminer les panneaux publicitaires illégaux implantés sur le bord des routes ont été entreprises avec notamment la mise en place d'un processus formalisé de collaboration avec la DIR/NO. Par ailleurs, les démarches relatives à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement ont été poursuivies par la consultation des collectivités concernées pour le classement sonore des infrastructures de transport (publié en 2003) et l'élaboration puis la publication des cartes de bruit stratégiques.

Service interministériel de défense et de protection civile

LES ACTIONS EN 2011

1. La mise en place d'un programme d'assistance et de formation des communes à l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde :

La loi du 13 août 2004 a créé le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), outil permettant aux maires de pourvoir aux mesures de sauvegarde des populations. Afin de permettre aux communes d'élaborer ce plan, le SIDPC a mis en place, durant l'année 2011, un programme d'assistance et de formation. À raison de 4 semaines de formation réparties sur neuf mois, 32 communes du département ont pu obtenir les outils nécessaires à l'élaboration d'un document opérationnel de gestion de crise de proximité et acquérir une culture communale et citoyenne de sécurité civile. Au 31 décembre 2011, ces communes disposent d'un plan communal de sauvegarde (PCS).

2. L'achèvement de la convention bipartite SDIS/SAMU dans le cadre de l'aide d'urgence en Eure-et-Loir :

La convention bipartite signée le 19 septembre 2011 a pour objet de formaliser le principe de répartition des compétences entre le Service d'Aide Médicale Urgente et le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Elle se fixe comme objectif de garantir une bonne coordination entre deux des acteurs des urgences pré-hospitalières, notamment afin d'assurer une réponse identique aux appels reçus par les centres 15 et 18 et ce quels que soient les localisations et les motifs des demandes de secours et d'améliorer les qualités et la fiabilité des échanges d'information.

3. L'organisation d'exercices de sécurité civile sur des sites sensibles :

En 2011, 3 exercices de sécurité civile ont été organisés par le SIDPC. Deux exercices visaient la coordination interservices dans le cadre de la défense incendie sur les sites Data-Center du Crédit Agricole, le troisième visait à l'activation d'un plan particulier d'intervention (PPI) dans le cadre du dispositif ORSEC départemental sur le site Primagaz de Coltainville.

- Deux exercices incendie sur les sites Data-Center du Crédit Agricole

Des exercices de coordination opérationnelle ont été organisés au mois de Décembre 2011 sur les sites des Data Center du Crédit Agricole. Ces exercices visaient à renforcer la coopération interservices dans le cadre d'un évènement impactant des sites sensibles. Ces exercices ont permis de dégager des procédures d'intervention qui seront, à terme, intégrées au plan particulier de protection de ces sites.

- Un exercice « Seveso seuil haut » sur le site Primagaz à Coltainville.

Un exercice sur le site industriel, classé Seveso seuil haut, de l'entreprise Primagaz de Coltainville s'est déroulé le 13 décembre 2011. L'objectif de cet exercice visait à tester les relations et l'interface entre les services de secours et l'exploitant et d'analyser les modalités de protection de la population à l'extérieur du site.

À l'issue de cet exercice qui a nécessité le déploiement de moyens « en réel », des axes de progrès ont pu être dégagés dans l'apprentissage des réflexes opérationnels tant au niveau

des services de secours que de la commune et a surtout permis de développer une culture commune de gestion de crise. Le retour d'expérience de cet exercice permettra d'actualiser le Plan Particulier d'Intervention du site Primagaz.

ZOOM SUR...

Le suivi des avis rendus par la commission de sécurité des ERP

L'année 2011 a permis de renforcer l'action du SIDPC dans le suivi des avis rendus par la commission départementale de sécurité.

Au cours de cette année, le SIDPC a organisé et a assuré le suivi de 376 visites périodiques et 96 visites d'ouverture de la commission de sécurité dans les établissements recevant du public du département. La départementalisation des commissions de sécurité a permis de mettre en œuvre une politique de police des ERP rigoureuse avec un suivi attentif et régulier des établissements qui posent des difficultés en terme de sécurité incendie. Elle permet d'appliquer une même doctrine à l'ensemble des ERP du département, en positionnant la commission plus sur le domaine de la prévention que sur le contrôle administratif.

Le développement de l'information sur la sécurité intérieure auprès de la population

La journée de la Sécurité Intérieure qui s'est déroulée le 8 octobre 2011 à Chartres a permis de présenter les missions, moyens et métiers du Ministère de l'Intérieur et montrer au public tout ce qui est mis en œuvre pour assurer sa sécurité. Outre les services du Ministère de l'Intérieur, des acteurs de la sécurité et du secours tel que la Croix-Rouge, la Sécurité Routière et Co-firoute ont également participé à cette manifestation. Cette journée fut également l'occasion d'associer à cette manifestation les services de la police municipale de Chartres.

Au-delà de son rôle auprès de la population et surtout des plus jeunes, il s'agissait de renforcer la nécessaire collaboration entre les différents services, acteurs de la sécurité civile.

SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

LES ACTIONS EN 2011

Déploiement d'Ariane (logement indigne/insalubre)

@riane-BPH est une application informatique destinée à gérer les procédures liées à l'habitat dégradé et à permettre le partage d'information auprès des différents partenaires institutionnels (DDT-ANAH, DDCSPP, service social du conseil général, CAF, MSA) ou locaux (mairie, opérateurs d'OPAH, ..). Elle a également vocation à terme, à alimenter les observatoires de l'habitat indigne et non décent, tel que l'outil pour le repérage et le traitement de l'habitat

indigne (ORTHI) développé par le MEDDTL. Fin 2010, le ministère de la santé a procédé à la phase de déploiement national de l'application @riane-BPH. L'administration départementale du système est assurée par la Délégation Territoriale de l'Agence régionale de santé qui est chargée de former les utilisateurs.

Trois sessions se sont déroulées à cet effet les 27 janvier, 6 juin et 13 octobre 2011 conduisant à la formation ou au perfectionnement de 11 personnes, issues du groupe départemental de lutte contre l'habitat indigne. Ces formations ont permis aux différents professionnels de se familiariser avec l'application, sur une « base école ». Les partenaires disposent désormais d'un code d'accès individuel à l'application @riane et ont la possibilité soit de consulter l'application pour connaître l'état d'avancement des dossiers en cours, soit de rattacher tout élément utile (courriers, rapports, photos).

Cette situation permet de disposer d'un même niveau d'information au sein du groupe départemental et de favoriser la prise de décisions à l'occasion des réunions mensuelles.

Renouvellement du marché

« diagnostic insalubrité » pour l'année 2012

En 2005, un marché à bons de commande intitulé « Diagnostics insalubrité » avait été passé par la DDE, à l'initiative de la DDASS qui souhaitait, dans un souci de sécurisation juridique des arrêtés préfectoraux d'insalubrité, confier à un prestataire qualifié le volet concernant l'état descriptif de l'immeuble, l'identification d'un éventuel danger pour les occupants ou les voisins, la nature des travaux appropriés et une évaluation sommaire des coûts correspondants. Ce marché public mobilise des financements nationaux du ministère en charge du logement. Reconduit en 2009 pour 3 années supplémentaires, il est arrivé à échéance le 31 décembre 2011.

Afin d'assurer la continuité de service, la DDT, en partenariat avec la DT ARS, a publié un nouveau marché qui prendra effet le 1^{er} janvier 2012.

L'opérateur retenu est chargé d'intervenir dans un délai d'un mois pour exercer sa mission de « diagnostic insalubrité », à la demande de la DT ARS et sur commande de la DDT.

Renouvellement du marché public concernant les prestations de prélèvement et d'analyse des eaux d'alimentation et de loisirs

Le marché passé avec le laboratoire CARSO de Lyon en 2007, arrivait à expiration le 30 juin 2011. Une nouvelle procédure d'appel d'offres devait donc être lancée.

Conformément aux dispositions de l'article L1321-5 du code de la santé publique, c'est le directeur général de l'agence régionale de santé qui choisit le laboratoire chargé de réaliser les prélèvements et analyses intervenant dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation et de loisirs.

Le directeur de l'ARS passe à cet effet le marché nécessaire à la désignation du laboratoire.

Au regard des évolutions d'ordre réglementaire et technique, les pièces du dossier de consultation des entreprises rédigées en 2007 ont dû être assez profondément remaniées.

Après mise à jour de ces documents et notamment du cahier des clauses techniques particulières, le marché a été publié le 14 février 2011 et le 4 avril date limite de la remise des offres, 6 candidats ont déposé un dossier pour chacun des 2 lots du marché.

La cellule eau, avec l'appui du siège de l'ARS a analysé ces 12 dossiers pour le choix du candidat qui a été retenu le 5 mai, le marché étant finalement reconduit avec le laboratoire Carso de Lyon, le 8 juin 2011.

Prévention du risque légionelles

Poursuite de la diffusion de l'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire qui impose aux responsables des établissements recevant du public de mettre en œuvre une surveillance des installations collectives d'ECS (eau chaude sanitaire).

Cette surveillance comprend un suivi de la température de l'eau et la réalisation de campagnes d'analyses de légionelles pour les établissements qui sont susceptibles d'exposer le public à des points d'usage de l'eau émettant des aérosols (en particulier les douches).

Cette surveillance constitue une action de prévention nouvelle pour les ERP autres que les établissements de santé et médico-sociaux, avec une entrée en vigueur au :

- 1er janvier 2011 pour les établissements hôteliers et les campings, les maisons d'arrêt et les établissements sociaux et médico-sociaux (hors hébergement pour personnes âgées),
- 1er janvier 2012 pour les établissements suivants : établissements d'enseignement avec internat, gymnases, établissements de plein-air, crèches, centres de vacances, piscines, centres de remise en forme...

EN CHIFFRES...

- **Résorption de l'habitat indigne :**
96 signalements ayant conduit à 1 arrêté préfectoral d'insalubrité réparable (commune de Pierres), 2 arrêtés préfectoraux d'insalubrité irréparable (commune de Les Autels Villevillon et Vernouillet), 1 arrêté de mise en demeure (commune de La Loupe), 1 arrêté préfectoral de levée d'insalubrité (commune de Dreux).
- **Intoxication au monoxyde de carbone :**
7 cas signalés dont 5 mettant en cause essentiellement le fonctionnement d'un appareil de chauffage et 2 l'utilisation d'un groupe électrogène. La DT ARS procède à l'enquête environnementale rappelant notamment les mesures de précaution à mettre en œuvre.
- **Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :**
19 CREP ont été transmis à la DT ARS dont 12 comportant au moins un facteur de dégradation 1 ou/et 2 et 4 présentant au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré. Ces dossiers ont été traités conformément aux dispositions prévues par le code de la santé publique.
- **Urbanisme / permis de construire :**
114 dossiers traités dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme; 123 avis rendus au titre des demandes de permis de construire.

- **Installations classées :**
26 avis sanitaires formulés dans le cadre de l'instruction des dossiers (11 dossiers)

- **Site et sol pollués :**
1 dossier traité suite à plainte d'un particulier

- **Bruit :**
Traitement de **12** plaintes liées au bruit – Prêt de la mallette pédagogique sur le bruit auprès de **2** établissements scolaires = 165 élèves sensibilisés.

- **Contrôle des dossiers technique amiante (DTA) :**
25 établissements sociaux et médico-sociaux ont été sélectionnés afin de contrôler l'existence et la conformité de leur DTA aux obligations réglementaires (contrôles sur dossiers réalisés par un prestataire extérieur missionné par l'ARS). Seuls 5 établissements sont globalement conformes à la réglementation. Pour les autres, les écarts concernent : DTA non constitués ou incomplets, dossiers non mis à jour, repérages incomplets, non réalisation des actions préconisées par l'opérateur de repérage, absence de communication du DTA aux entreprises réalisant des travaux,

- **Contrôle sanitaire des eaux :**
 - **Eaux de boisson :** Le plan de contrôle de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine mis en œuvre au titre du code de la santé publique a été réalisé à 99 % (vacance d'un poste de technicien pendant 6 mois) : **2 661** prélèvements (2 770 en intégrant les contrôles complémentaires consécutifs à des résultats non conformes)
 - 482 analyses de pesticides et 2 720 mesures de nitrates ont été réalisées. Le bilan annuel de qualité qui intervient début février lorsque l'ensemble des résultats d'analyse de l'année précédente sont validés dans SISE-Eaux, n'est pas réalisé à ce jour. Il n'est donc pas possible, comme pour les années précédentes de préciser la proportion de la population concernée par une eau non conforme à la réglementation vis-à-vis de ces paramètres, même si la finalisation d'importantes opé-

rations concernant les interconnexions et la mise en service de nouveaux captages ou d'unités de traitement, vont très vraisemblablement aboutir à une poursuite de l'amélioration observée ces dernières années.

- Cette évolution ne traduit cependant pas une amélioration significative de la ressource dont l'état reste préoccupant.

- Bien qu'en légère régression, la qualité bactériologique reste assez satisfaisante puisque sur un total de 2 563 analyses réalisées au point de mise en distribution et sur les réseaux, 2 500 ont respecté les limites de qualité, impliquant un taux de conformité de 97,5 %.

- **Réalisation et diffusion**

d'une **plaquette régionale** d'information relative à la qualité de l'eau distribuée pour les paramètres nitrates, pesticides et bactériologie.

Les données sont consultables sur le site internet de l'ARS :

<http://www.ars.centre.sante.fr/La-qualite-des-eaux-d-alimenta.119595.0.html>

Les résultats d'analyses par commune sont consultables avec le lien suivant :

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

- **Eaux de loisirs :**

- Réalisation de 372 prélèvements sur les 30 piscines du département soit un taux de couverture de 80 % du plan de contrôle réglementaire (vacances de poste d'un technicien pendant 6 mois et arrêt de travail de 3 mois pour le deuxième technicien travaillant sur cette thématique).

- Par ailleurs, 10 prélèvements ont été réalisés sur les 2 baignades ouvertes en saison estivale. A noter que la communauté de communes des Portes du Perche a décidé par délibération du 6 juin 2011 de fermer définitivement le plan d'eau de la base de loisirs de Fontaine-Simon pour des raisons de sécurité : problème de surveillance en raison d'une transparence de l'eau non conforme et du développement depuis plusieurs années de cyanobactéries (micro-algues susceptibles d'être pathogènes pour l'homme par libération de toxines dans l'eau).

- La qualité bactériologique des eaux de loisirs est satisfaisante : seuls 8 résultats sur les 372 analyses ont été non conformes. Les 2 baignades sont classées qualité excellente (simulation selon la nouvelle directive

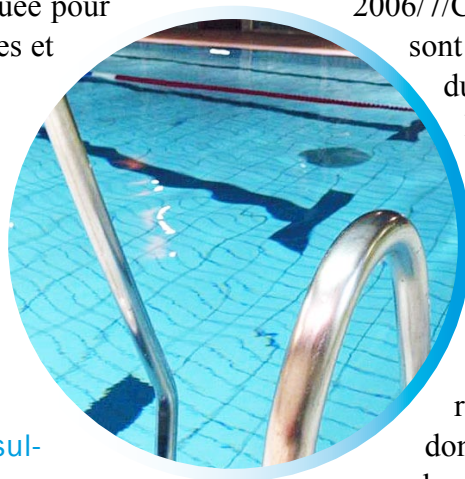
2006/7/CE) et les résultats les concernant

sont consultables sur le site internet du ministère chargé de la santé :

<http://baignades.sante.gouv.fr/editorial/fr/accueil.html> mis à jour par les DT.

- Cas particulier de la baignade dite « artificielle » sur le camping Huttopia de Senonches : la surveillance sanitaire a été réalisée de juillet à mi-septembre donnant lieu à 12 prélèvements : 1

seule contamination bactériologique a été mise en évidence en raison de la présence de *pseudomonas aeruginosa*. Les modifications apportées au système de filtration biologique avant son ouverture au public, ont permis de maintenir une transparence satisfaisante de l'eau tout au long de la saison.



ZOOM SUR...

La prévention et la promotion de la santé

La mise en œuvre de la loi N° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge a nécessité en amont, la mise en place d'une coordination avec les partenaires départementaux pour caler le rôle et les missions des différents acteurs : magistrats, directeurs d'établissements hospitaliers, ordre des avocats, préfet, DT ARS.

Ainsi, deux réunions avec les acteurs locaux, organisées par la DT ARS, se sont tenues les 6 juin et 12 juillet 2011: elles ont porté sur l'examen détaillé du projet de loi et les modalités pratiques de sa mise en œuvre concernant notamment les audiences du JLD.

Plusieurs autres réunions ont eu lieu au mois de juillet 2011 avec la DT ARS et le cabinet du préfet pour s'accorder sur une mise en œuvre partagée de la loi.

EN CHIFFRES...

Soins psychiatriques sous contrainte Dreux et Bonneval :

- **97** hospitalisations sous contrainte dont **45** de détenus (à titre indicatif 74 hospitalisations en 2010 sur Dreux et Bonneval)
- Hospitalisations sur demande d'un tiers, Dreux et Bonneval : **325** (à titre indicatif 339 en 2010)

Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP)

L'Arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2011 a désigné les nouveaux membres de la Commission Départementale des Soins Psychiatriques.

La délégation territoriale assure le secrétariat de cette commission qui s'est réunie 10 fois en 2011 :

- **4 fois** dans les locaux de la délégation territoriale,
- **6 fois** au sein des établissements hospitaliers (2 visites au Centre Hospitalier de Bonneval, 2 au Centre Hospitalier de Dreux, 2 au Centre Hospitalier du Coudray). À cette occasion, les membres de la commission ont rencontré **23 patients**.

POUR MIEUX COMPRENDRE... Veille et sécurité sanitaire

Les maladies à déclaration obligatoire

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le signalement de toutes les alertes sanitaires de la région Centre est centralisé par la plateforme unique régionale de veille et d'urgences sanitaires de l'agence régionale de santé.

Sont à signaler sans délai auprès de la plateforme :

- tout évènement sanitaire ou environnemental susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population, notamment :
 - fréquence inhabituelle d'une pathologie
 - pathologie atypique par ses signes ou sa gravité
 - pic épidémique en dehors des pics saisonniers connus
- toutes les maladies à déclaration obligatoire, conformément au dispositif réglementaire de signalement. À ce titre, 140 signalements ont été reçus en 2011 pour l'Eure-et-Loir.

ZOOM SUR...

Le CODAMUPSTS

(Comité départemental de l'Aide Médicale Urgente, des Professions de Santé, et des Transports Sanitaires).

- Ce comité a été installé dans sa nouvelle configuration en avril 2011, la loi « Hôpitaux, patients, santé et territoires » en faisant une instance co-présidée par le Préfet et le Directeur général de l'Agence Régionale de santé (ARS).

Au cours de cette séance, la convention sur les transports sanitaires SAMU/ SDIS a été validée.

- La 2^e réunion du CODAMUPSTS en formation plénière s'est tenue le 11 octobre 2011.

Au cours de cette séance, le cahier des charges réglant la permanence des soins ambulatoires dans le département a été validé.

- Une réunion du sous-comité médical s'est tenue le 15 juin 2011 : les conditions et les difficultés de la permanence médicale de garde dans le département ont été débattues.

- Une réunion du sous-comité des transports sanitaires a eu lieu le 11 juillet 2011 : le travail sur la convention à signer entre le SAMU et les transporteurs sanitaires sur la garde ambulancière a été lancé, avec pour objectif de mettre en place une coordination ambulancière auprès du centre 15.

Permanence des soins

La permanence des soins concerne les soins de ville ou ambulatoires. Elle permet à la population de bénéficier d'une consultation médicale en cas d'urgence mineure. Le tri relatif à la nature de l'urgence est opéré par le Centre 15, basé au SAMU de Dreux.

Le département est sectorisé, et chaque soir (20 H / 24 H), ainsi que les week-ends et jours fériés (14H / 24 H le samedi; 8H /24 H le dimanche et fériés), un médecin est de garde par secteur.

Le Conseil départemental de l'ordre des médecins adresse trimestriellement à la délégation territoriale de l'ARS les tableaux de garde établis par l'ADOPS (association départementale pour la permanence des soins, composée des médecins libéraux généralistes du département).

En l'absence de médecin volontaire pour assurer une garde, la délégation territoriale est chargée d'établir le projet d'arrêté préfectoral de réquisition, qui sera notifié au médecin désigné, en accord avec le Conseil départemental de l'ordre des médecins.

Pour l'année 2011, un seul médecin a été réquisitionné. Il s'est vu notifier 3 arrêtés de réquisition dans l'année.

COHÉSION SOCIALE

LES ACTIONS EN 2011

LE PILOTAGE DES POLITIQUES,
L'INSTRUCTION DES DOSSIERS
ET L'APPUI APPORTÉ AUX DIFFERENTS
PARTENAIRES

L'hébergement et le logement

La politique du « logement d'abord », largement engagée au cours de l'année 2011, se poursuivra en 2012. Cela passe par différentes actions :

- la prévention des expulsions locatives.

Il a été constaté un accroissement du nombre de dossiers à traiter. Avec les sous-préfectures au sein desquelles les dossiers des arrondissements autres que celui chef-lieu sont traités, 771 nouveaux dossiers ont été reçus (contre

753 en 2010 et 703 en 2009). Avant que ne soit sollicité le concours de la force publique en vue de l'exécution d'un jugement d'expulsion, il est trouvé une solution (maintien dans les lieux ou logement plus adapté) pour 60 % des situations traitées. Des solutions amiables sont recherchées après ce stade et c'est pour 106 situations, que l'expulsion a été effective (les personnes concernées quittent alors pour la plupart d'elles mêmes les lieux).

- **le DALO.**

Les demandes de reconnaissance du droit progressent (208 demandes en 2011, 193 en 2008, 157 en 2009, 103 en 2008). Le service recherche une solution adaptée à chaque personne à qui le droit est reconnu.

Il y a à cet égard une concertation avec les bailleurs sociaux et le lien est fait avec la convention de réservation du contingent préfectoral. Au 31 décembre 2011, il restait 26 demandes qui n'avaient pu être satisfaites dans le délai de 3 mois. Les difficultés se trouvent localisées en grande partie sur l'agglomération chartraine (absence de logement adapté à la composition de la famille et à ses ressources).

- **le financement des dispositifs d'hébergement, de logements intermédiaires et des actions d'accompagnement vers le logement autonome.**

Un budget global de 3 600 000 € a été consacré à ces actions. Il faut y ajouter 400 000 € au titre de l'ALT (Allocation logement temporaire), aide de l'État (instruction en DDCSPP) versée par la CAF.

Cette enveloppe permet de couvrir les charges résultant de la gestion des CHR (Centres d'Hébergement et de réinsertion Sociale, places d'urgence et d'insertion), des places hébergement d'urgence (à l'année avec un renforcement du dispositif en période hivernal), les dispositifs de veille sociale (maraude, SIAO, 115, accueils de jour).

En 2011, grâce à une solution trouvée à la fin

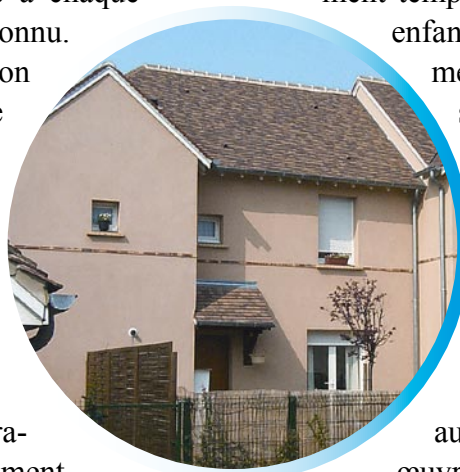
de l'année 2010, il a pu être mis fin aux nuitées d'hôtel. En effet les locaux de l'ancienne gendarmerie de la brigade de LUCÉ (bureaux et logements), vides, ont pu être mis à la disposition du Foyer d'Accueil Chartrain pour une durée de 15 mois. Parallèlement, au cours de 2011, la solution pérenne (aménagement de locaux à LÈVES) a pu se concrétiser. En dehors des périodes de grand froid où il peut être fait un recours très ponctuel aux nuitées d'hôtel, les ménages en grande difficulté au regard de leur logement ont la possibilité d'intégrer une structure d'urgence plus adaptée.

D'autre part, afin de tenir compte des besoins et de renforcer l'offre d'hébergement ou de logement temporaire aux femmes seules avec enfants (en particulier pour les femmes victimes de violences), l'association « le Bercaïl » en lien avec la Fondation d'Auteuil a pu, avec l'aide de l'État, entreprendre des travaux qui se concrétiseront par l'ouverture en mars 2012 de 8 nouveaux logements.

L'enveloppe budgétaire permet aussi de financer les dispositifs œuvrant « vers le logement ». L'année 2011 a été marquée par la poursuite des actions visant au suivi social des ménages DALO accédant au logement, au développement de l'offre en maisons relais (début d'une opération sur DREUX), au lancement d'un dispositif d'intermédiation locative (sous location mobilisant le parc privé).

La politique de la ville

La conduite des politiques visant à accompagner les actions en faveur des publics habitant les quartiers prioritaires a été poursuivie. L'enveloppe départementale (CUCS/Contrat Urbain de Cohésion Sociale et PRE) a été en 2011 de près de 1,4 millions d'euros. Le travail avec les collectivités concernées et les autres partenaires s'est poursuivi afin que les actions financées aient un réel impact. Il y a à cet égard des échanges réguliers avec les délégués du Préfet et en particulier la déléguée pour les secteurs de l'agglomération chartraine.



L'établissement de l'avenant du CUCS expérimental de DREUX a été signé le 30 décembre 2011.

Le soutien à la vie associative et aux associations sportives

Le soutien à la vie associative et aux associations sportives se manifeste par la présence des conseillers auprès des structures afin de leur apporter, en cas de besoin, le soutien dont ils ont besoin. Sur le plan financier, il convient de rappeler qu'une enveloppe départementale de 550 000 € a été attribuée aux associations sportives au titre du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) afin d'accompagner leurs projets.

L'instruction des dossiers

Les demandes, sur lesquelles, après instruction, la DDCSPP doit se prononcer sont très diverses. Une attention particulière est portée aux délais afin que l'utilisateur ou l'entreprise concernée puisse obtenir rapidement une réponse.

Un zoom particulier peut être fait dans ce rapport : il a trait aux délais de procédure des installations classées pour la protection de l'environnement. En lien avec l'UT DREAL (Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) lorsque la demande porte sur une installation nouvelle, créatrice d'emplois, les délais sont réduits au strict minimum. Ainsi si le délai moyen préconisé au niveau national est de 365 jours, le délai moyen départemental en 2011 a été de 256 jours.

LES ACTIONS EN 2011 SUR

LE LOGEMENT ET L'HABITAT

L'activité en matière de logement a été très forte en 2011. Elle se répartit comme suit :

1. Les réalisations de logements sociaux en 2011 :

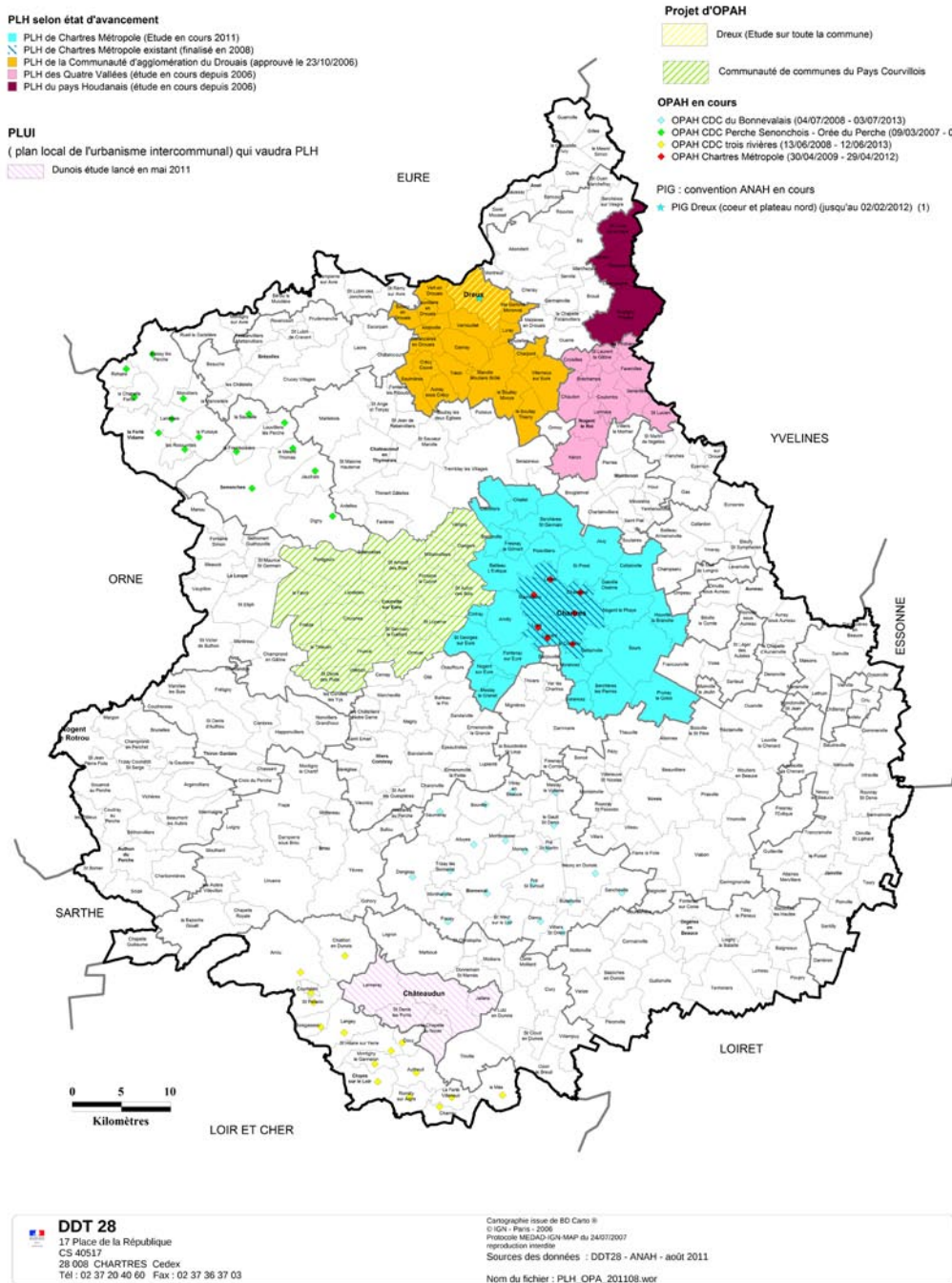
310 PLUS/PLAi ont été financés en 2011 (dont 91 en PLAi). Les réalisations sont supérieures à l'objectif 2011 fixé par le Préfet de Région (217 dont 52 PLAi) et elles constituent le meilleur résultat des 6 dernières années.

2. Les conventions d'utilité sociale :

Les conventions d'utilité sociale des 7 bailleurs qui ont leur siège dans le département ont été signées par le préfet de région en juin 2011. Par ailleurs, a été signée en décembre 2011, sur la proposition du préfet de département, la convention d'utilité sociale « accession » de la SCIC Le Foyer d'Eure-et-Loir.

3. Article 55 de la loi SRU (taux de logements sociaux) :

Deux communes de l'agglomération chartraine étaient concernées jusqu'en 2008 (LUISANT et LÈVES). La décroissance démographique constatée suspend l'application des dispositions de l'article 55 et notamment le prélèvement sur les ressources fiscales. Un bilan de la période triennale 2008-2010 a été réalisé en 2011, les obligations portant sur la seule année 2008, et transmis au préfet de région.



4. Lutte contre l'habitat indigne :

Le groupe départemental de lutte contre l'habitat indigne (LHI) réunit les principaux services en charge de la LHI (DDT, Agence Régionale de Santé, DDCSPP, services sociaux du conseil général, CAF, maison de l'Habitat Drouais). Il permet de détecter des situations d'habitat très dégradé, de coordonner la mise en œuvre des différentes procédures, de mobiliser les diffé-

rents acteurs et financements permettant d'intervenir pour améliorer les logements (ANAH, SACIEL...). Cette collaboration s'est encore renforcée en 2011. Les dossiers sont désormais suivis par l'ensemble des partenaires sur une plate-forme informatique sécurisée, l'application ARIANE, qui permet le partage de données, de documents et le cas échéant le suivi des procédures.

Le groupe LHI s'est réuni à 10 reprises dans l'année avec une moyenne de 23 dossiers traités par séance. Le rappel à la loi a permis le plus souvent la résolution des situations. Le groupe LHI a toutefois eu recours à des mesures coercitives : 1 arrêté préfectoral d'insalubrité remédiable, 2 arrêtés préfectoraux d'insalubrité irrémédiable, 1 mise en demeure préfectorale.

Afin de compléter la connaissance de la problématique «habitat indigne» dans le département d'Eure-et-Loir, la DDT a élaboré de nouvelles cartographies du parc privé potentiellement indigne (PPPI) : nombre de PPPI et population du PPPI, part du PPPI dans le parc privé, part des ménages âgés dans le PPPI, part des propriétaires occupants dans le PPPI. Ce travail a été réalisé à l'échelle intercommunale.



L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

L'activité dans le domaine de l'ANRU a été la suivante :

- Engagement de 4,2 M€ et mandatement de 9,3 M€ pour 256 logements démolis, 109 logements reconstruits, 185 logements réhabilités et 439 logements résidentialisés, soit un total de 72 dossiers instruits.
- Signature de l'avenant Barthou-Macé à Dreux le 23 mai 2011 en présence du Ministre de la Ville.
- Réalisation d'une expertise pour valider le projet de restructuration du centre commercial de Beaulieu à Chartres.

ZOOM SUR...

La Sous-Préfecture de Châteaudun

Inauguration le 29 septembre 2011, par le Ministre de la Ville, des 2 écoles réhabilitées dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de Châteaudun. Une revue de projet a par ailleurs été réalisée le 24 novembre 2011, permettant la validation du projet d'avenant N° 2.

Le contrôle et l'inspection

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'action a été prioritairement tournée vers les établissements dont les risques sanitaires sont les plus élevés en fonction du tonnage distribué, de la matière première manipulée (abattoirs, cuisines centrales, restauration collective, transformation de produits à risque). Un accent a également été mis, dans le cadre du CODAF (Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude), sur les contrôles dans le secteur de la restauration commerciale. 314 inspections ont été réalisées. Sur les 48 établissements ayant fait l'objet d'une mesure administrative (mise en demeure ou suspension d'activité), 42 ont été inspectés une seconde fois. Il y a eu 29 fermetures administratives.

Pour ce qui est de la sécurité des produits industriels et la protection des consommateurs, l'année 2011 a été marquée par une augmentation significative des litiges nés à l'occasion de transactions réalisées à distance sur des sites de commerce électronique (pièces détachées, matériels et accessoires de téléphonie et d'informatique) ainsi que ceux résultant des prestations entreprises dans le cadre de démarchage à domicile. Les enquêtes ont ainsi été diligentées dans ces secteurs sans pour autant négliger d'entreprendre celles qui doivent être conduites dans le cadre de la directive nationale d'orientation.

D'autre part, pour le secteur de la santé et de la protection animale, le travail engagé en 2010 en vue du maintien d'un bon niveau de réactivité des équipes en situation de plan d'urgence, a été poursuivi. Des exercices ont été conduits.

Les contrôles menés durant l'Aïd ont de nouveau porté leurs fruits puisqu'ils ont permis de prévenir l'abattage clandestin d'une cinquantaine de moutons et de relever plusieurs infractions dont trois contraventions et un délit.

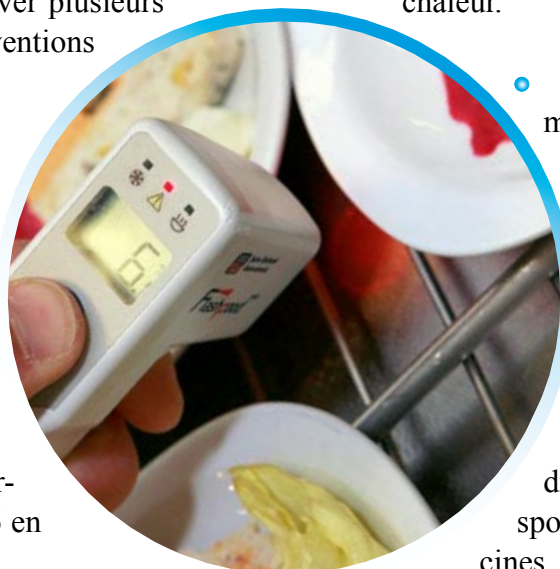
De nouveaux domaines d'inspections viennent s'ajouter aux précédents pour l'année 2012 (alimentation animale et bien-être des poulets de chair). Le secteur de l'export prend également de plus en plus d'importance (1500 certificats sanitaires contre 586 en 2010).

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (secteur élevage et agro-alimentaire) a également donné lieu à des inspections et des contre-visites ont systématiquement été engagées lorsque des difficultés avaient été constatées.

Les contrôles concernent aussi le secteur de la cohésion sociale et une attention particulière est apportée aux équipements sportifs et aux accueils collectifs de mineurs. Lorsque les contrôles concernent plusieurs domaines traités au sein de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), ils sont effectués de façon coordonnée.

Pour la période estivale, un plan spécifique est établi. Au cours de cette période près de 340 établissements ont été inspectés dans des secteurs aussi variés que :

- la sécurité alimentaire (restauration rapide, traditionnelle, collective, marchés...) dans une période où le risque est aggravé en raison de la chaleur.
- La protection du consommateur : affichage des prix, réalité des soldes, respect des appellations, vérification de la qualité de certains produits spécifiques à l'été, traque aux arnaques.
- la sécurité et l'encadrement des établissements sportifs : centres équestres, piscines, bases de loisirs avec ou sans plan d'eau ;
- la sécurité, l'organisation et la politique pédagogique des accueils de mineurs, domaine dans lequel il y a un accroissement de l'activité pendant les vacances scolaires.



L'ÉDUCATION

Le département d'Eure-et-Loir compte 370 écoles, 39 collèges publics (10 privés) et 14 lycées et lycées professionnels publics. 75 000 élèves sont scolarisés dans le département dont 43 000 dans le premier degré. 5000 enseignants travaillent dans ces écoles et établissements.

Dans un contexte budgétaire contraint, le maintien de conditions d'enseignement, en limitant notamment le nombre d'élèves par classe, et l'élévation du niveau de tous les élèves restent la priorité.

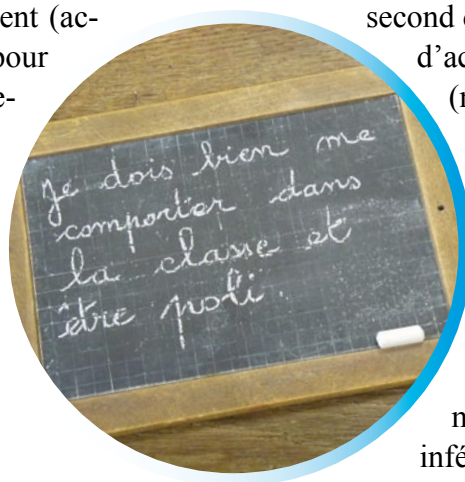
Le premier degré

À la rentrée 2011, 42 852 élèves étaient présents dans les écoles publiques, soit une progression de 120 élèves par rapport au constat 2010.

La tendance à la hausse constatée depuis 2003 (+ 136 en 2004, + 396 en 2005, - 398 en 2006, + 548 en 2007) se ralentit donc.

Les dispositifs d'accompagnement (accompagnement éducatif...) ont pour leur part été maintenus et développés afin d'aider les enfants les plus en difficulté.

Ces mesures ont eu un impact réel sur la réussite des élèves. Les évaluations CE1 et CM2 ont ainsi vu les résultats des élèves s'améliorer.



Concernant les SEGPA et les UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration) la situation est de même tendance. Les SEGPA connaissent une hausse d'effectifs par rapport à la rentrée 2010 (570 en 2010 contre 544 en 2009) ; les UPI, elles, bénéficient d'une augmentation constante. Elles passent ainsi de 172 à 196 élèves à la rentrée 2011.

Comme pour le premier degré, la priorité sur le second degré est donnée aux conditions d'accueil des élèves. Ainsi le H/E (nombre d'heures pour un élève) départemental est maintenu à 1,24. La charge moyenne des classes est de 24 élèves, avec pour la moyenne la plus élevée (28 élèves par division) le collège Hélène Boucher de Chartres. Onze collèges ont une moyenne d'élèves par division inférieure à 22, dont les 7 collèges situés en Zone d'Éducation Prioritaire.

Le second degré

Dans les collèges, il convient de signaler que la tendance est depuis trois ans à la hausse des effectifs. Le constat 2011 (hors SEGPA - Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) fait état d'un effectif de 17367 élèves, soit une hausse de 360 élèves par rapport à 2010. À cette rentrée, 11 collèges sur 39 perdent des effectifs.

Les dispositifs spécifiques suivants ont pu être maintenus ou développés :

- Tous les dispositifs d'aide et de soutien en école, collège et lycées ;
- Les deux dispositifs d'accueil pour les élèves nouvellement arrivés en France aux collèges Martial Taugourdeau de Dreux et Jean Macé de Mainvilliers ;
- L'établissement de réinsertion scolaire de Dreux ;
- Les 17 unités locales d'inclusion scolaire



pour les élèves handicapés :

- 37 collèges bénéficient désormais d'une classe bi-langue en Anglais-Allemand en 6ème. On en comptait 26 l'année dernière.
- l'option découverte professionnelle 3 heures est ouverte dans tous les collèges (sauf deux) à raison d'un ou de deux groupes entre 8 et 24 élèves en moyenne. 728 élèves de 3ème bénéficient de cette option.
- l'option découverte professionnelle 6 heures qui nécessite la mise en place d'un dispositif d'alternance développé est implanté dans les lycées professionnels de Chartres, Châteaudun, Dreux, Lucé, et Nogent-le-Rotrou. 108 élèves sont scolarisés dans ce dispositif.
- Le dispositif relais est maintenu dans les collèges de Dreux, et à Jean Monnet à Luisant.

S'agissant de l'évolution des effectifs dans les lycées, il convient de noter une diminution de 102 élèves dans les lycées et section professionnels (3 000 en 2011) et une progression de 70 élèves dans les lycées d'enseignement général et technologique (8135 en 2011).

Pour la première fois depuis des années, les résultats des écoles et lycées rejoignent ceux de l'académie. C'est notamment le cas de tous les baccalauréats généraux, des baccalauréats professionnels, des CAP, des BEP et des BTS. Seuls les résultats du brevet des collèges et du baccalauréat technologique sont encore inférieurs aux moyennes académiques.

Handicap

Plus 1500 élèves en situation de handicap sont scolarisés en écoles ou collèges dans le département d'Eure-et-loir.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

POUR MIEUX COMPRENDRE : L'URBANISME ET LE DROIT DES SOLS

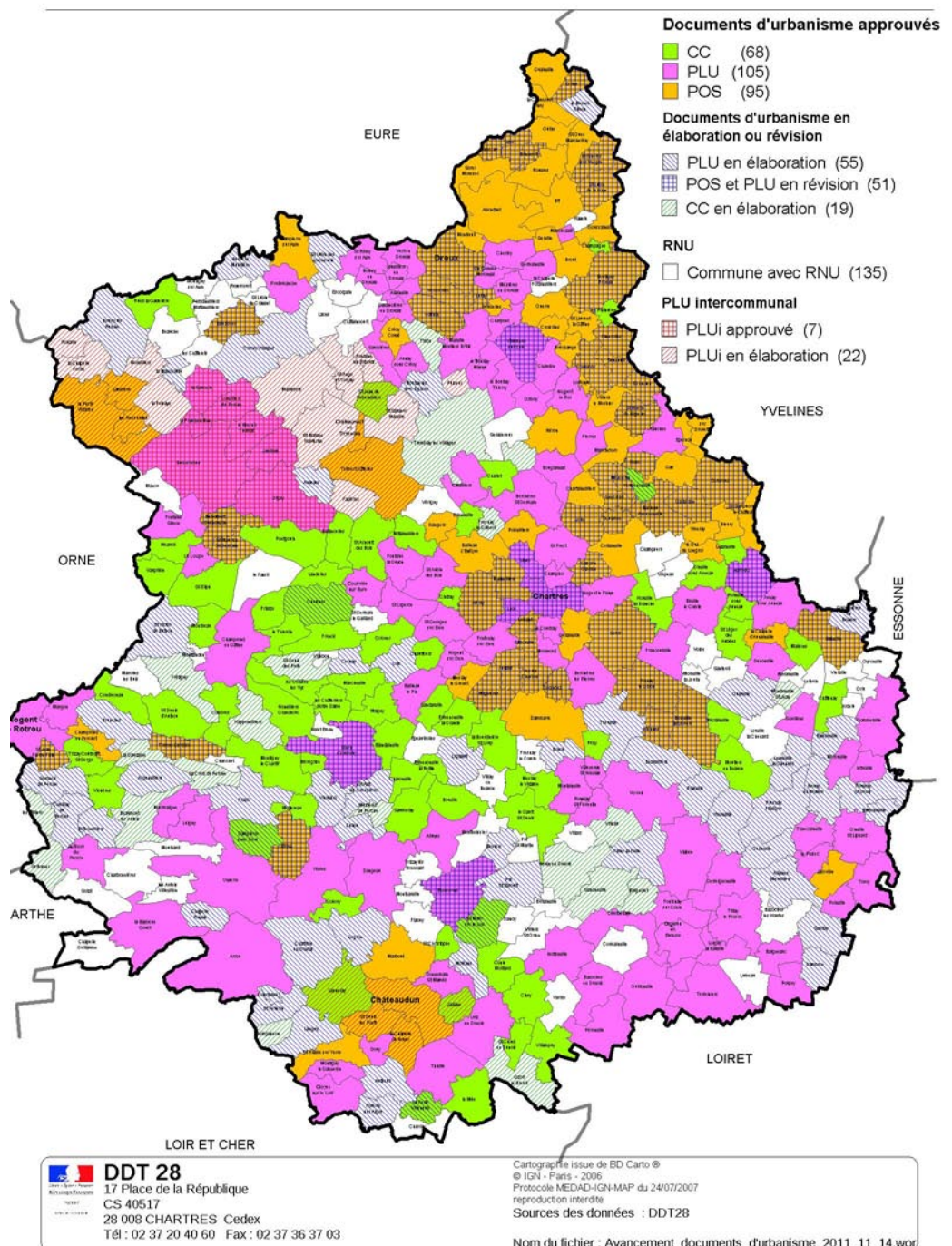
Les schémas de cohérence territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification supra communal, qui a pour objet de définir une stratégie globale d'aménagement des territoires dans la perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables. Il a pour vocation de mettre en cohérence et de coordonner les politiques sectorielles (habitat, urbanisme, biodiversité, déplacement, économie, solidarités, tourisme,...). Il s'établit à l'échelle d'un bassin de vie afin d'appréhender l'aménagement du territoire dans toutes ses dimensions.

Le périmètre du SCOT est d'un seul tenant et sans enclave, il tient compte des périmètres des groupements de communes existants, compétents en matière de SCoT, des pays, des plans de déplacements urbains, des schémas de développement commercial, des programmes locaux de l'habitat...

ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME EN EURE-ET-LOIR

Date : 14 Novembre 2011



Il ne comporte pas de cartes de destination générale des sols (contrairement aux anciens schémas directeurs), sauf pour l'identification d'espaces (urbains, naturels ou agricoles) à protéger d'intérêt intercommunal pour lesquels il peut être précis à la parcelle.

Ce document engage les communes qui l'ont élaboré ensemble et sa pérennité est liée à celle de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale en ayant la charge.

Le département d'Eure-et-Loir comprend :

- deux SCoT approuvés. Il s'agit de celui de l'agglomération de Chartres (2006) et de Dreux Agglomération (2008) ;
- un Schéma Directeur approuvé et en cours de révision (SCoT du Canton de Maintenon) ;
- un SCoT en cours d'élaboration par le Syndicat Mixte d'Etudes des Pays Courvillois et de Combray.

Les deux SCoT en cours d'étude comprendront un Document d'Aménagement Commercial conformément à la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) du 4 août 2008.

Les Plans Locaux d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui précise le droit des sols et permet d'exprimer le projet de la collectivité territoriale sur l'intégralité de son territoire. L'élaboration d'un document d'urbanisme, procédure à laquelle l'État est associé, est un temps fort de la vie d'une collectivité, qui y exprime sa politique d'ensemble au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le PLU permet aux élus de privilégier le renouvellement urbain et de maîtriser l'extension de leur commune en privilégiant le maintien des surfaces agricoles ou naturelles. Il peut également exposer les actions et opérations envisagées en matière d'espaces publics, de transports, de paysage, d'environnement et de renouvellement urbain.

Basé sur un diagnostic et une analyse de l'état initial de l'environnement, un règlement, un zonage et des Orientations d'Aménagement et de

Programmation (OAP) permettent de mettre en œuvre le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la collectivité.

Les évolutions législatives issues du Grenelle de l'Environnement ont renforcé le PLU en incitant les collectivités à se regrouper pour mettre en œuvre une véritable stratégie à l'échelle intercommunale.

Le PLU Intercommunal permet de bâtir une stratégie plus globale et de faire jouer la complémentarité et la solidarité entre les territoires, notamment en matière de développement économique, de gestion de la ressource en eau, de préservation et de mise en valeur de la biodiversité, des déplacements et de l'aménagement numérique des territoires. Grâce aux OAP, il tient lieu, le cas échéant, de Programme Local de l'Habitat et/ou de Plan de Déplacements Urbains.

Fin 2011, on dénombrait dans le département 98 PLU (dont 3 PLU Intercommunaux) en cours d'élaboration ou de révision et 201 PLU approuvés (dont 1 PLU Intercommunal). En ce qui concerne les PLU intercommunaux, le département d'Eure-et-Loir a été l'un des premiers à initier la démarche avec :

- le PLU intercommunal de la communauté de communes du Perche Senonchois approuvé en décembre 2008 ;
- l'élaboration des PLU intercommunaux des communautés de communes de l'Orée du Perche, du Dunois et du Thymerais.

Sur les 402 communes que compte le département, 275 sont couvertes par un document d'urbanisme (PLU ou carte communale), soit 68 %.

Les Cartes Communales

La carte communale est un document d'urbanisme simple, sans règlement, qui délimite les secteurs où les permis de construire peuvent être délivrés. En précisant la limite des zones constructibles, elle permet de fixer clairement les règles du jeu et de maîtriser l'urbanisation. L'Eure-et-Loir compte 68 communes couvertes par une carte communale et 19 en cours d'élaboration.

Les Plans de Déplacements Urbains

Document de planification sectoriel, le Plan des Déplacements Urbains (PDU) est l'occasion de mettre en place une politique des déplacements et des transports dans le respect des principes de développement durable, notamment la diminution du trafic automobile, le développement des transports collectifs et des modes doux, l'organisation du stationnement...

C'est un document permettant de mettre en exergue la stratégie supra-communale en matière de mise en cohérence des déplacements avec la politique de développement économique, d'habitat, d'intermodalité,...

Le PDU est élaboré à l'échelle supra-communale par l'autorité organisatrice des transports urbains et est rendu obligatoire par la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI) pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Le PDU doit être compatible avec les orientations du SCOT, s'il en existe un. Depuis 2009, le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Chartrain (SMTUBAC) élabore son PDU.

La CDCEA

La loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche a fixé, de façon précise, les objectifs de préservation des terres agricoles. Il convient ainsi de réduire par deux le rythme annuel de consommation des espaces agricoles d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, la loi impose à chaque département de se doter d'une Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA). Cette commission a pour mission de porter auprès des décideurs les enjeux, de préservation des espaces agricoles tout en leur faisant prendre conscience qu'une terre artificialisée est une perte irréversible pour le développement de l'activité agricole.

La CDCEA a été créée par arrêté préfectoral en date du 1^{er} juillet 2011. Elle est composée

de 16 membres issus principalement du milieu agricole (Chambre d'Agriculture et 6 membres représentant les syndicats agricoles) et est présidée par le Préfet.

Lors de la première commission du 11 juillet 2011, le règlement intérieur ainsi que les champs de compétence ont été validés en séance.

La Commission devra être saisie obligatoirement pour les documents d'urbanisme suivants :

- les SCOT qu'ils soient en élaboration ou en révision. La CDCEA devra alors émettre son avis dans un délai de 3 mois à compter de la saisine,
- les PLU qu'ils soient en élaboration ou en révision hors périmètre SCOT. La CDCEA a retenu un délai de 3 mois pour émettre son avis à compter de la saisine,
- les CC en élaboration ou les CC en révision hors périmètre SCOT. La CDCEA devra alors émettre son avis dans un délai de 2 mois à compter de la saisine.

En Eure-et-Loir, la CDCEA a également émis le souhait de se saisir pour tous les actes d'urbanisme des communes RNU situées hors PAU et ayant reçu un avis divergent ainsi que pour toutes les implantations de bâtiments agricoles dans les zones agricoles des POS/PLU. Pour ces documents, la CDCEA devra émettre son avis dans un délai de 1 mois. La Commission peut également se saisir de toute question relative à la réduction des espaces agricoles (Zones d'Aménagement Concerté, Projet d'Intérêt National, SCOT et PLU en cours de réalisation...).

En 2011, la CDCEA s'est réunie à 5 reprises pour statuer sur les projets de 7 PLU et 4 cartes communales. Un PLU et une carte communale ont reçu un avis défavorable. Quatre documents d'urbanisme ont reçu un avis favorable avec réserves. Ainsi, en tenant compte des réserves émises par les membres de la CDCEA, ce sont 11 hectares de terres agricoles qui ont été économisés. 18 actes d'urbanisme ont été soumis à l'avis de la CDCEA. Parmi ceux-ci, 5 ont reçu un avis défavorable de la commission.

L'application du droit des sols

La Direction Départementale des Territoires intervient pour 393 communes du département pour l'instruction des autorisations au titre du droit des sols, ce qui représente plus de 10 000 actes.

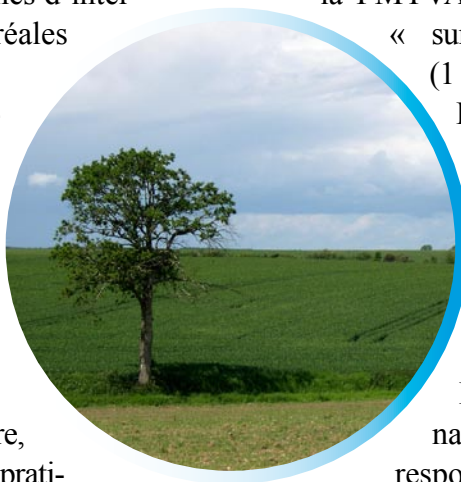
L'agriculture

L'application des mesures de réforme de la PAC résultant du « bilan de santé » 2008 :

Le « bilan de santé » s'insère dans la réforme à mi-parcours de la programmation 2007/2013 du fonds communautaire FEAGA (Fonds Européen Agricole de GARantie) destiné au soutien des marchés et aux aides directes aux exploitations.

Cette réforme visant une politique communautaire agricole plus juste, plus durable, plus préventive et plus équilibrée, se traduit par :

- la préservation des mécanismes d'intervention sur les marchés des céréales et du lait, tout en les réformant,
- la réorientation des aides directes au sein du 1er pilier par le recalcul des aides découplées (abandon des aides couplées sauf pour les vaches allaitantes) et la création de soutiens spécifiques. Cette redistribution est faite au profit de productions fragiles (ovins, caprins, veaux sous la mère, légumes de consommation) ou de pratiques agricoles environnementales (élevage à l'herbe, protéagineux, agriculture biologique),
- l'instauration d'outils de couverture des risques climatiques (assurance-récolte) et des risques sanitaires (fonds de mutualisation),
- l'accompagnement de la sortie des quotas laitiers en 2015,
- le renforcement de la politique de développement rural (2nd pilier de la PAC) par l'augmentation de la modulation des aides du 1er pilier - avec transfert du produit vers le 2nd pilier
- et le financement de mesures accompagnant les nouveaux défis (climatique, biodiversité, gestion de l'eau, bioénergies, innovation).



Le « bilan des paiements PAC 1^{er} pilier réalisés fin décembre 2011 » indique pour 4 043 bénéficiaires au total en Eure-et-Loir :

- Aide découplée 132,59 millions € ;
- Soutiens spécifiques aux productions végétales * 4,60 millions € ;
- Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) 1,22 millions € et soutiens spécifiques aux ovins, caprins et veaux agrobiologiques.

Total : 138,41 millions €

* en incluant 2 millions € d'aide à l'assurance-récolte qui seront versés en mars 2012, au titre de 2011.

En 2011, le montant des aides 1er pilier versées en Eure-et-Loir (après stabilisateurs, modulation et pénalité, le cas échéant) a diminué de 7,9 millions € par rapport à 2010 (soit - 5,4 %).

La télédéclaration des dossiers existe depuis 2005 pour les aides aux surfaces et 2007 pour la PMTVA; en 2010 48 % des dossiers

« surfaces » ont été télédéclarés (1 948/4 064) et 32 % des dossiers PMTVA (99 sur 307), l'objectif 2013 étant de 80 %.

L'accompagnement des installations en agriculture

Les aides à l'installation (cofinancement FEADER et État) correspondent à :

- la dotation jeune agriculteur (DJA) pour 40 agriculteurs représentant un montant de 467 400 € en 2011 ;
- la bonification de prêts pour jeunes agriculteurs : 85 dossiers pour un montant bonifié de 729 025 €.

En moyenne, au cours des 5 années 2007 à 2011, 39 DJA et/ou prêts JA ont été attribués chaque année.

La mise en œuvre de mesures financières spécifiques :

- Aides aux investissements pour améliorer le bien-être animal : instruction de dossiers pour améliorer le bien-être (conditions de logement) des truies gestantes (4 dossiers en cours), poules pondeuses (1 dossier en cours), canards gras (1 dossier en cours). Le versement de la subvention (État) est réalisé par FranceAgriMer.
- Indemnisation de pertes fourragères : pour la 3^e année consécutive, de mauvaises conditions climatiques au printemps ont provoqué des pertes de rendement fourrager, reconnues au titre des calamités agricoles (sur 109 dossiers déposés, 34 exploitants ont perçu au total 77 009 €). L'accompagnement du domaine agricole par la DDT ne se limite pas seulement à la gestion des aides ; en effet, un dispositif de veille en amont permet d'alerter les autorités compétentes en cas de difficultés sectorielles. Cette fonction s'exerce dans le cadre de la représentation de la DDT au comité de veille économique ainsi qu'au comité de suivi du plan territorial du financement de l'économie.

Au niveau macro-économique le Service Régional de l'Information Statistique et Économique (SRISE DRAAF Centre) développe des indicateurs permettant un meilleur suivi du secteur (Comptes de l'agriculture, Statistique annuelle...).

Le développement des mesures agro-environnementales (MAE)

Ces mesures relevant du cofinancement du 2nd pilier (FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural et fonds publics nationaux) permettent la mise en place, pour 5 ans, d'actions en faveur de :

- l'exploitation herbagère (prime herbagère agroenvironnementale) : 21 dossiers en 2011/77 215 € ;
- l'agriculture biologique (soutien transféré vers le 1^{er} pilier) ;
- l'apiculture ;
- la qualité de l'eau et de la biodiversité (dans le cadre de MAE territorialisées [MAE TER]).

Les MAE TER à enjeu « eau », lancées en 2007, protègent des captages d'alimentation en eau potable et le bassin versant de l'Ozanne. Les MAE TER à enjeu « biodiversité », lancées en 2008, se situent en zone de protection spéciale Beauce-Conie et site d'intérêt communautaire Vallée du Loir et sur le territoire du PNR Perche.

Les subventions correspondantes aux 290 contrats MAE TER sont en cours de versement (pour information, en 2010, pour 281 contrats, 1 272 000 € ont été versés [FEADER et dépenses publiques nationales]).

La modernisation des exploitations agricoles et leur accompagnement vers plus d'autonomie énergétique en 2011

La modernisation des exploitations agricoles permet d'adapter les pratiques aux enjeux environnementaux pour protéger la ressource en eau en réduisant les traitements. Ces aides à l'investissement visent à soutenir les pratiques agronomiques respectueuses du sol (agriculture intégrée, agriculture biologique...) et à améliorer la performance énergétique des exploitations agricoles. Il s'agit d'aides de l'État (ministère chargé de l'agriculture) et du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Trois dispositifs concernent l'Eure-et-Loir :

- Le plan végétal environnement : 38 dossiers programmés et engagés pour 68 978 € de fonds État + 95 646 € de FEADER,
 - Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage : 4 dossiers programmés et engagés pour 44 900 € de fonds État + FEADER,
 - Le plan de performance énergétique : 6 dossiers programmés et engagés pour 71 446 € de fonds État + FEADER ,
- Par ailleurs, 7 dossiers de financement du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) ont été soldés.

L'environnement

La loi « Grenelle 1 » témoigne d'une nouvelle ambition dans la préservation de l'environnement. La portée des objectifs illustre l'interaction étroite des actions menées dans le domaine de l'eau et celles concernant la préservation de la nature.

Cette exigence de transversalité s'est traduite par la réalisation d'un plan d'actions triennal par la Mission Inter – Services de l'eau et de la biodiversité dans le département d'Eure-et-Loir. Son objectif est bien de construire une politique départementale cohérente au regard des enjeux renforçant et intégrant les différents domaines de l'eau et de la biodiversité dans les décisions prises en terme de développement des territoires.

La préservation de la ressource et des milieux naturels s'articule autour des 6 axes suivants :

1. Réduire la pollution organique ;
2. Réduire la pollution par les nitrates et les pesticides ;
3. Préserver les zones humides ;
4. Repenser les aménagements de cours d'eau pour restaurer un équilibre ;
5. Préserver la biodiversité ;
6. Plan de contrôle.

Quatre actions fortes en 2011

1/ Réduire la pollution organique

Les systèmes d'assainissement

Un plan d'actions a été établi en novembre 2007 destiné à faire mettre en conformité les agglomérations supérieures à 2000 EH, avant fin 2011, sauf pour celles justifiant des contraintes techniques incontournables. La mise en conformité des stations d'épuration est terminée, à une exception près.

Par rapport aux neuf stations non conformes, 3 stations ont été créées et mises en eau en 2010 : Châteauneuf-en-Thymerais, Cloyes-sur-Loir et Illiers-Combray. En 2011, se sont achevés les travaux de mise en conformité des stations d'épuration de Nogent-le-Roi et de Brou. Seule, la sta-

tion intercommunale de Maintenon ne respectera pas les délais, sa mise en eau est prévue pour septembre 2013. Ce décalage résulte des difficultés rencontrées par la collectivité pour acquérir les terrains. Pour Auneau, Voves et Senonches, la non conformité portait sur la collecte. A ce jour, les trois collectivités sont engagées dans un programme de travaux conformément à leur engagement.

Pour les stations inférieures à 2000 EH, un rappel à la réglementation a été adressé aux 134 collectivités quant à leur obligation de mettre en place l'autosurveillance de leur station.

Ainsi, pour 2011, le service dispose de 116 bilans d'autosurveillance au format SANDRE. Ce travail se poursuit en 2012 et devra permettre de statuer sur la conformité des stations inférieures à 2000 EH.

La protection des bassins d'alimentation en eau potable.

La volonté de protéger les captages contre les pollutions diffuses est un enjeu majeur dans le département. À cet effet, un projet de convention départementale a été finalisé entre l'État, les financeurs, et la Chambre d'agriculture. L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre des interconnexions des réseaux d'eau potable, destinée à apporter un approvisionnement et une sécurisation en eau aux communes et de garantir une préservation de cette ressource par des actions de reconquête de la qualité des eaux.

Ainsi sur 40 captages dits prioritaires, 13 sont retenus au titre de la loi « Grenelle » dans le département d'Eure-et-Loir comprenant 44 points de prélèvements. Le dispositif réglementaire s'appliquant aux « zones soumises à contraintes environnementales » (ZSCE) est l'outil principal pour la protection des captages. Ce dispositif, visant une action au niveau pertinent de l'aire d'alimentation, permet par arrêté préfectoral de définir un programme d'actions, dont la mise en œuvre est volontaire mais qui peut, le cas échéant, devenir obligatoire si ses résultats ne sont pas conformes aux objectifs. Ces actions de protection sont en cours sur ces 13 captages, la démarche est au stade final. En effet, les programmes d'actions sont en cours et devraient être finalisés en 2012.

2/ Repenser les aménagements de cours d'eau pour restaurer un équilibre

Deux objectifs principaux ont été fixés au regard des objectifs de bon état des masses d'eau: développer les compétences et analyse en terme de continuité écologique et aide à l'émergence de projet en concertation avec les différents partenaires. Il s'agit d'une part d'apporter aux collectivités un appui technique et réglementaire pour l'élaboration de leur projet et d'autre part de mobiliser les collectivités afin qu'elles mettent en place des actions de restauration des cours d'eau. Le bassin du Loir et de la Blaise sont un bel exemple de réussite, les études sont en cours. Un programme d'actions sur cinq ans devrait être validé en 2012 pour ces deux bassins.

3/ Application de la réglementation :

Classement des cours d'eau

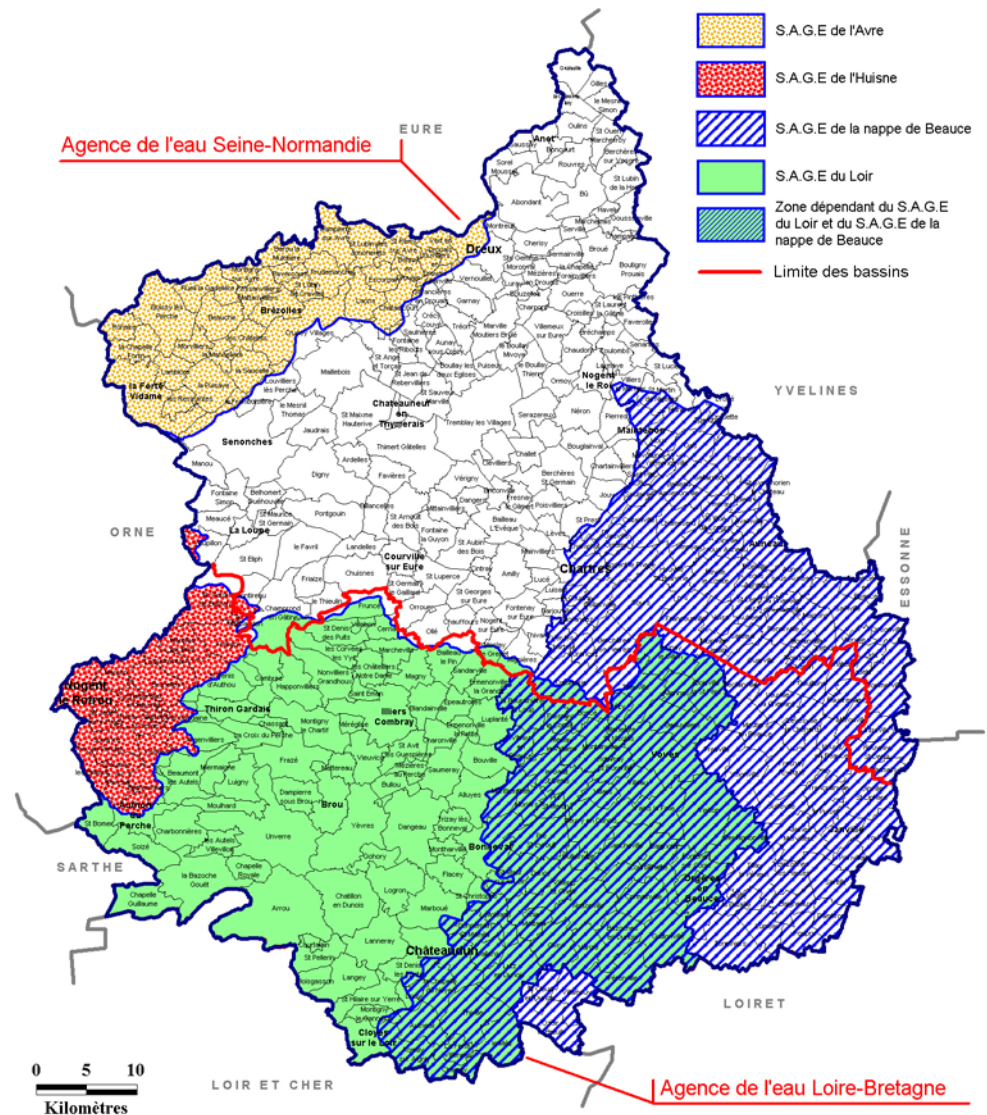
Le Code de l'Environnement introduit dans son article L.214-17, un classement des cours d'eau en deux listes, liste 1 et liste 2, ainsi que des obligations résultant de ces classements.

Cette procédure de classement des cours d'eau au titre du L.214-17 a été lancée en 2010 en concertation avec les partenaires.

Au final, les projets de listes ont été envoyés aux DREAL de bassin le 2 décembre 2010.

LES BASSINS HYDROGRAPHIQUES ET LES S.A.G.E. EN EURE-ET-LOIR

4 juillet 2011



 **DDT 28**
17 Place de la République
CS 40517
28 008 CHARTRES Cedex
Tél : 02 37 20 40 60 Fax : 02 37 36 37 03

Cartographie issue de BD Cartho®
© IGN - Paris - 2006
Protocole MEDAD-IGN-MAP du 24/07/2007
reproduction interdite
Sources des données : DDT28

Nom du fichier : carte_sage_2011.wor

Les DREAL ont aujourd'hui finalisé l'harmonisation des projets de tous les départements. La concertation officielle des chambres et conseil régional est en cours. L'arrêté de classement aura lieu en 2012, la proposition établie par le département a été retenue.

4/ Préserver la biodiversité

Le réseau Natura 2000

Afin de préserver la biodiversité tout en conciliant la préservation de la nature et les préoccupations socio économiques, l'Europe a demandé aux États membres de fonder le réseau Natura 2000.



Pour chaque site, un document d'objectif (DOCOB) est élaboré. Il définit les orientations de gestion et de conservation du site Natura 2000, en vue du maintien dans un état de conservation favorable des habitats et des espèces ayant justifié la proposition de site. Il doit également définir les modalités de mise en œuvre de ces orientations ainsi que les dispositions financières d'accompagnement. Les actions de gestion mises en œuvre dans ces zones se font uniquement sur la base du volontariat, via la signature de contrats.

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (DTR) a introduit la charte Natura 2000 dans l'élaboration des DOCOB.

DREAL

En règle générale, l'activité de la DREAL Centre concerne surtout des missions régionales en propre ou en coordination des DDT au plan départemental.

EN CHIFFRES...

Exercice de l'autorité environnementale

La DREAL est chargée d'établir la proposition des avis de l'autorité environnementale aux préfets de départements et au préfet de région. L'Eure-et-Loir représentait 18 % des dossiers reçus (projets, plans, schémas et programme) de la région en 2010, et 20 % en 2011, avec une progression du nombre de dossiers, tous types confondus, de 27 à 44.

LES ACTIONS EN 2011

Développement des énergies renouvelables

Deux dossiers de Zone de Développement de l'Éolien ont été instruits, pour une puissance de 47 MW. Un dossier est en cours d'instruction après avoir été complété et jugé recevable au regard des nouveaux critères issus de la loi Grenelle2 (Prudemanche-Dampierre-sur-Avre), l'autre a fait l'objet d'un arrêté de création le 26 décembre 2011 (Beauce Alnéloise).

Dans le département de l'Eure-et-Loir, la DREAL a participé à l'instruction de deux permis de construire de parcs éoliens et d'une centrale photovoltaïque à Fresnay-l'Évêque.

Préservation de la qualité de l'eau

L'état quantitatif des ressources en eau

Comme les années précédentes, des bilans réguliers de l'état des ressources en eau en région Centre (BSH mensuels et bi-mensuels en période d'étiage, informations hebdomadaires sur l'état des nappes de la région) ont été mis à disposition sur le site internet de la DREAL.

Poursuivre la densification du réseau piézométrique sur les nappes en déficit structurel. L'année 2011 a permis de poursuivre la modernisation du réseau piézométrique et de lancer la densification du réseau pour la nappe du céno-manien.

La gestion de la nappe de Beauce, un printemps particulièrement sec.

La DREAL a assuré le pilotage interrégional de la gestion volumétrique sur la nappe de Beauce. Le printemps particulièrement sec a amené les préfets coordonnateurs de bassin à prendre des arrêtés prescrivant le cadre des mesures de restriction prises par les préfets de départements dès le mois de mai sur le secteur Beauce.

Urbanisme

La DREAL Centre a contribué à :

- 16 Porters à connaissance pour des plans locaux d'urbanisme ;
- 23 avis sur projet de PLU arrêtés ;
- 1 avis sur modification de PLU.

L'État soutient par appels à projets, l'engagement des collectivités dans des démarches de SCoT ruraux et de PLU intercommunaux. Il a ainsi soutenu le SCoT Combray et Courvilleois et les PLU intercommunaux de Dunois et de Thymerais. La DREAL a participé à ce processus.

Politiques publiques à impact territorial

La DREAL a participé activement à des réunions liées au portage de politiques nationales en Eure-et-Loir (sécurité routière, bruit, gare de Courtalain, travaux ferroviaires, chartes CO₂, SA 2012, SRCAE...)

Vie associative

La DREAL a poursuivi son programme d'aide aux associations de protection de l'environnement afin de développer auprès de différents publics la sensibilisation au développement durable. Deux associations ont ainsi été subventionnées à hauteur de 5 000 euros pour l'expertise et le débat public et 21 130 euros pour des actions de sensibilisation au développement durable.

Canalisation de gaz et d'hydrocarbures

L'Eure-et-Loir est traversée par 358 km de canalisations de transport de gaz auxquelles s'ajoutent les canalisations de distribution jusqu'à l'abonné. Le département est aussi concerné par 120 km de canalisations de transport d'hydrocarbures liquides. Au total 145 communes sont concernées.

Une réforme des textes réglementaires relatifs aux travaux effectués à proximité des réseaux a été initiée à la suite d'une série d'accidents graves survenus lors de travaux à proximité de réseaux de distribution de gaz. Tous les réseaux, dangereux ou non, sont concernés par la réforme : gaz, électricité, télécommunications, eau, assainissement, etc.

La DREAL Centre a participé à des formations à l'attention des collectivités territoriales pour présenter les exigences de la future réglementation.

Les aménagements routiers

- Inauguration le 27 mai 2011 de la déviation de Ymonville sur la RN154 : 2 x 2 voies sur 3,8 km pour un coût de 20,8 M€ cofinancé à 50,1 % par l'État, 33,2 % par la Région et 16,7 % par le département d'Eure-et-Loir.
- Engagement des travaux de la déviation de la RN 154 à Prunay-le-Gillon-Allonnes. La déviation d'un linéaire de 8,4 Km présente un coût de 50 M€.
- Mise en place opérationnelle de l'équipe de maîtrise d'ouvrage relative à l'accélération de l'aménagement des RN 154 et 12 entre Allaines et Nonancourt. 2011 a été largement consacrée à la mise en place des conditions de réussite du projet et de son ambitieux planning.
- Signature de la convention d'études pour la suppression du PN 3 Bis, rocade de Chartres (RN123). La suppression du passage à niveau 3 bis situé sur la rocade de Chartres (RN 123) découle de la mise en œuvre du plan « BUSSE-REAU » concernant les PN préoccupants sur le réseau routier national. Il constitue également un point important du projet de réouverture de la ligne ferroviaire aux voyageurs entre Chartres et Voves, projet porté par le Conseil régional.

ZOOM SUR...

La Sous-Préfecture de Dreux

Dans le cadre du projet de mise en concession autoroutière de la RN 154, le Préfet de Région a confié au sous-préfet de Dreux une mission d'animation et de concertation avec les élus locaux, le monde de l'entreprise et des associations. Un Comité de pilotage est réuni régulièrement à chaque étape d'avancement du projet.

L'aménagement

En 2011, la DDT a engagé les actions relatives à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

La Territorialisation du Grenelle

Le Grenelle constituant un axe majeur du Ministère de l'Écologie, la DDT a élaboré une démarche en interne afin d'identifier au niveau départemental les territoires et projets à enjeux et les enjeux du Grenelle dans ces territoires.

À partir des 16 thématiques de la circulaire Grenelle du 23 mars 2009, les cinq thématiques suivantes ont été retenues au regard du territoire eurélien :

- milieux naturels-biodiversité ;
- bâtiment-énergie ;
- urbanisme-ville durable-habitat-espaces - déplacements ;
- risques-déchets ;
- transports-qualité de l'air-bruit.

Une cartographie a été élaborée afin de représenter ces principaux enjeux sur le territoire du département.

Les Artisans du Grenelle

Dans le cadre de la Circulaire « Territorialisation du Grenelle de l'environnement » du 23 mars 2011, la DDT a identifié les actions et démarches mises en place dans le département.

Une liste non exhaustive d'une dizaine d'« artisans du grenelle » déjà impliqués dans la mise en œuvre concrète du Grenelle et pouvant faire bénéficier d'autres acteurs locaux de leur expérience a été mise en ligne, en septembre 2011, sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Les projets territoriaux de développement durable

La DDT a participé aux démarches des Agendas 21 engagés par les collectivités territoriales. Un accompagnement adapté a été mis en place auprès de ces collectivités et en particulier auprès du pays de Beauce (participation aux comités de pilotage et aux ateliers thématiques). Pour les projets d'aménagement des communes, la DDT apporte également son assistance opérationnelle, son conseil et son aide à l'émergence de projets.

Les énergies renouvelables : le photovoltaïque et l'éolien

La loi Grenelle II confie la responsabilité de l'élaboration du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE) à l'État et au Conseil régional. L'objectif de ce schéma est de définir les orientations et les objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique .

Le Schéma Régional Éolien (SRE) constitue un des volets du SRCAE. Compte tenu du contexte de l'énergie éolienne en Région Centre, il a été lancé dès juillet 2009. L'approbation définitive du SRCAE et du SRE est envisagée pour l'été 2012.

Par ailleurs, les services de la DDT ont participé :

- à la concertation avec les porteurs de projets photovoltaïques et tous les partenaires pour la formulation des avis préalables avant le dépôt de dossiers solaires (Nogent-le-Rotrou, Bouville, Viabon, Baignolet, Crucey),
- aux groupes de travail régionaux (ateliers thématiques ou sectoriels, comités techniques et de pilotage pour l'élaboration des schémas régionaux, climat air énergie, éolien, photovoltaïque, biomasse, etc...).

La connaissance des territoires

La synthèse des politiques territoriales et production de cartographies

Afin de disposer d'une vision globale des politiques territoriales conduites en Eure-et-Loir, la DDT a élaboré un document présentant de manière synthétique un état des lieux pour l'année 2011 :

- des différentes structures intercommunales à fiscalité propre existantes,
- des outils de planification (Parc naturel régional du Perche, SCOT, documents d'urbanisme, plans de déplacements urbains, programmes locaux de l'habitat, SDAGE/SAGE, OPAH ...),
- des démarches de contractualisation (Pays, contrats avec la Région et avec le Département...).

La DDT a, par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale mené en 2011, assuré la production des différentes cartographies :

- cartographies thématiques illustrant la situation des EPCI à fiscalité propre ainsi que des syndicats en Eure-et-Loir (données démo-

graphiques, aires urbaines, bassins de vie, état d'avancement des SCOT et documents d'urbanisme, espaces naturels, nombre et compétences des syndicats ...),

- cartographies matérialisant les propositions du schéma (achèvement et rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre, regroupements et dissolution des syndicats,...).



L'observatoire territorial

En complément de l'observatoire de l'habitat mis en place en 2010, les services de la DDT ont créé deux nouveaux observatoires sur les thématiques des déplacements et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

- L'observatoire des déplacements, à partir des données de l'INSEE, analyse les déplacements domicile-travail à différentes échelles : département, zones d'emplois, EPCI et communes. Celui-ci a pour objectif de mesurer l'évolution de ces déplacements depuis 1982.
- L'observatoire de l'accessibilité permet de connaître la situation au 1er janvier 2010 en Eure-et-Loir de la démarche réglementaire prévue par la loi du 11 février 2005, concernant la mise en place des dispositifs suivants :
 - commissions pour l'accessibilité des personnes handicapées,
 - plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics,
 - schémas directeurs d'accessibilité,
 - diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public.

Politiques contractuelles

LES ACTIONS EN 2011

• Labellisation du pôle d'excellence rurale du Perche

Dans la bataille pour l'emploi et la compétitivité du territoire national, les projets de développement portés par les acteurs des territoires ruraux contribuent à l'attractivité et au développement de la France. Ces projets constituent un réservoir de croissance et de développement durable.

La mise en place de la procédure des pôles d'excellence rurale donne une nouvelle impulsion aux actions engagées par le gouvernement en faveur des territoires ruraux. Ils confortent la dynamique engagée par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

L'intérêt suscité par le premier appel à projets (750 réponses) en justifie le renouvellement dans son principe. La première génération a permis une forte mobilisation des acteurs locaux, une accélération et une amplification des dynamiques présentes avec un renforcement du partenariat public/privé.

Le nouvel appel à projets, lancé par le gouvernement le 9 novembre 2011, vise à soutenir des projets générateurs d'activité économique et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales.

Dans ce cadre, 263 PER (sur 662 dossiers) ont été labellisés par le Premier ministre en 2 vagues (juillet 2010 et août 2011). Ils couvrent l'ensemble des régions de France et des départements d'outre-mer.

Par circulaire du 23 juillet 2010, la participation globale de l'État est évaluée à 115 M€.

Le PER du Perche

Le projet déposé par le pays Perche, intitulé « Le Perche : Entrepreneurs par nature – S'y former aujourd'hui pour s'y installer demain », a été labellisé le 25 août 2011 par décret du Premier Ministre et comporte les quatre opérations suivantes :

- la création d'une maison de la formation et de l'emploi à Nogent-le-Rotrou
- la création d'une pépinière d'entreprises tertiaires et d'un télé-centre à la Loupe
- la création d'un village d'artisans à Brou
- la création d'un village d'artisans à Senonches

À travers ce projet, le pays Perche concentre ses efforts sur deux axes :

1. Conforter l'activité économique du territoire en créant les conditions favorables à l'accueil et au développement : création d'activités et d'emplois en lien avec les ressources naturelles et humaines du territoire ; accès à la formation ;
2. De façon transversale : renforcer l'attractivité du Perche ; réaliser des actions communes innovantes ; maintenir et créer des emplois.

Le coût total du PER est évalué à 4 515 426 €. Dans le cadre de la labellisation, l'aide financière de l'État s'élève à 1 500 000 €, au titre du fonds national pour l'aménagement du territoire (FNADT), section nationale. Le Conseil régional du Centre et le Conseil général d'Eure-et-Loir apportent également leur contribution, à hauteur de 986 028 € et de 511 343 € respectivement.

EN CHIFFRES...

Le programme opérationnel FEDER 2007-2013 de la région Centre bénéficie d'une enveloppe de 196 M€. À ce jour, 137,6 M€ sont programmés, ce qui représente 70,2 % de la maquette. Ce programme est axé prioritairement sur la recherche et l'innovation (72,2 % de programmation), l'accessibilité territoriale (64,4 % de programmation) et l'attractivité/la compétitivité du territoire (71,1 % de programmation).

En 2010, la révision à mi-parcours du programme opérationnel a limité les ajustements financiers, qui portent sur 9 M€, soit moins de 5% de la maquette. Cette somme est consacrée à l'amélioration de l'environnement des entreprises (mesure 14) et les technologies de l'information et de la communication (mesure 22).

Les mouvements financiers résultant de la révision à mi-parcours impactent plusieurs mesures dont la mesure 31 consacrée au développement des espaces urbains fragiles. La réalisation de cet objectif sur le territoire régional reste en-deçà des espérances.

Toutefois, l'agglomération drouaise fait exception. L'enveloppe de 5 M€ initialement affectée au programme urbain intégré (PUI) de la ville a été entièrement consommée en octobre 2011 avec la création d'un restaurant interentreprises à Dreux (tranche 1). Parallèlement, dès 2011, l'agglomération sollicite des crédits européens supplémentaires pour les dossiers « Restaurant interentreprises (tranche 2) » et « Hôtel de la formation ». Ces demandes seront finalement inscrites dans le cadre d'un dépassement d'enveloppe et dans la limite globale de 600 000 €. Sur cette base, le premier dossier a été programmé le 8 décembre 2011 et le second est en cours d'instruction.

Enfin, les travaux de rénovation intérieure de la cathédrale de Chartres, actuellement en cours de réalisation, sont également financés par les crédits européens FEDER à hauteur de 1.5 M€.

Le FEDER sous l'angle du soutien à l'économie :

- le montant total FEDER alloué aux entreprises euréliennes en 2011 dans le cadre du soutien à la recherche, l'innovation et le développement des entreprises (PO FEDER-Axe 1) s'élève à 559 256 €.
- le montant total FEDER alloué au titre du renforcement de l'attractivité durable et de la compétitivité du territoire (PO FEDER Axe 3) s'élève à 3 270 865 €.

PRÉPARER L'AVENIR

- Données budgétaires.

Dans le cadre du PO 2007-2013, 24.2 M€ devront être justifiés en 2012 au niveau régional.

- Développer une stratégie de communication sur les fonds européens à destination du public.

Les cabinets État d'Esprit et EDATER ont été mandatés par la préfecture de la région Centre pour élaborer un plan de communication axé sur la fin des programmes européens 2007-2013, dont une partie est dédiée aux relations avec la presse et les médias.

La communication sur les programmes est un enjeu majeur dans un objectif de dynamisation de la programmation et de valorisation auprès d'un public plus large de l'apport de l'Union européenne au territoire régional.



ZOOM SUR...

■ Les grottes du Foulon à Châteaudun

Chaque année, un évènement est organisé pour mieux faire connaître l'action des fonds européens en région Centre. La journée de l'Europe, fixée le 9 mai, est ainsi l'occasion de valoriser la diversité des projets réalisés et d'en faire la publicité.

En 2011, le site des grottes du Foulon a été retenu. Société civile immobilière gérée par M. et Mme PHILIPPOT, les grottes constituent l'un des quatre sites touristiques majeurs de la ville de Châteaudun (avec le château, le musée et le quartier historique de la ville). Ouvert au public en 1982, le site comprend deux activités principales : la visite des grottes d'une part et la location d'une salle de réception d'autre part. La réhabilitation des grottes s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 du FEDER : « conservation et mise en valeur du patrimoine culturel ». Les travaux ont porté sur le réaménagement, la modernisation, la sécurisation et la mise aux normes intégrale du site. Ils ont concerné l'ensemble de la structure d'accueil ainsi que le parcours de visite des grottes. Une nouvelle scénographie a été mise en place retraçant l'histoire de Châteaudun à travers le site, du néolithique à aujourd'hui.



■ Les politiques nationales de la DATAR

Au niveau de l'aménagement numérique du territoire, qui a fait l'objet de plusieurs couvertures dans la presse locale, l'année 2011 a été celle de la préfiguration du véhicule de portage du conseil général d'Eure-et-Loir pour le déploiement du très-haut-débit « fixe » à l'aide de la fibre optique, qui s'échelonne sur une période de 15 ans au moins et 20 ans au plus.

Dans un autre registre, l'accès aux soins qui constitue une préoccupation relayée pour les élus, l'année 2011 a également été celle de l'ouverture en septembre puis l'inauguration en décembre de la 1ère maison de santé pluridisciplinaire (MSP) celle de Bailleau-l'Evêque. Les MSP sont un moyen pour pallier à la raréfaction des médecins et des professions paramédicales dans les territoires ruraux et permettre ainsi l'accès aux soins de premier recours. Une 4ème MSP, celle de Senonches, a été financée en 2011.

Une 5^e MSP reconnue par l'ARS va s'ouvrir à Coulombs dans le canton de Nogent-le-Roi.

L'adoption en 2012 du SROS, volet médecine ambulatoire, devrait permettre de mieux connaître les priorités de l'ARS, les zones actuellement carencées étant identifiées par le conseil régional.

EN CHIFFRES...

Bilan de la 1^{ère} année de régionalisation de l'instruction des subventions Fisac :

Pour l'année 2011, le département a été principalement concerné par des opérations individuelles à caractère rural (ex : soutien à des projets de rénovation de boulangeries, lesquelles constituent souvent le dernier commerce de proximité) hormis une opération collective signalée (signature récente en présence du préfet le 8 décembre 2011 de l'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services - OCMACS Pays de Beauce).

Les OCMACS sont d'actualité puisque que celle du Pays dunois est en cours d'instruction (décision attendue pour 2012).

Depuis la régionalisation effective en 2011 (enquête qualité du 8 novembre 2011), la communication des principales pièces des dossiers est globalement satisfaisante tant au niveau du respect du sous-couvert des lettres de notification des décisions ministérielles (à la signature du Préfet ou du secrétaire général) qu'au niveau de la soumission des conventions pour signature au Préfet.

Liquidation des derniers dossiers FDACR :

Une consultation écrite a été lancée fin 2011 pour solder les 6 derniers dossiers présentés au titre du fonds départemental d'adaptation du commerce rural (FDACR).

L'identification des projets éligibles s'est faite en étroite collaboration avec le service de la CCI en charge des points multi-services, politique régionale qui a fait l'objet d'un bilan fin 2011 diffusé par les services consulaires.

Accompagnement des territoires à l'aide du Fnadt national et du volet territorial du CPER (FNADT section locale) :

La section générale du FNADT a été mise à profit (500 000 €) pour aider à la reconversion d'un ancien collège à Cloyes-sur-le-Loir en un équipement intergénérationnel avec un foyer-résidence pour personnes âgées non dépendantes et un accueil de loisirs pour la jeunesse. Le CPER (1 532 877 € de subventions attribuées en 2011) est quant à lui intervenu notamment pour la reconversion des anciennes archives départementales en pôle économique eurélien (CPER 484 000 € de subvention), site dédié à la valorisation des filières d'excellence avec l'hébergement dans de futurs locaux fonctionnels du CODEL et du CDT.

En raison de la proximité de l'Ile-de-France, les communautés de communes situées dans les franges franciliennes sont aussi aidées dans la réalisation d'accueils de loisirs (ex : Nogent-le-Roi – CPER 312 000 € de subvention) qui permettent la prise en charge extrascolaire des enfants dont les parents travaillent en Ile-de-France ou dans le bassin d'emplois de Chartres.

Développement économique

L'action des services de l'État dans le domaine du développement économique est prioritairement tournée vers les entreprises : faciliter leur accueil et leur développement, mais c'est aussi assurer la veille économique et le suivi des mutations économiques des entreprises du département.

LES ACTIONS EN 2011

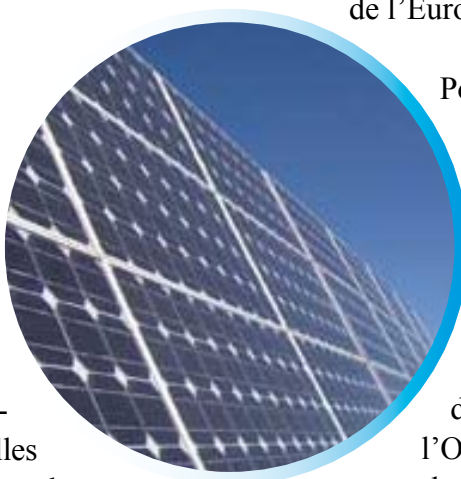
Faciliter l'accueil et le développement des entreprises :

Cette action pilotée par le Pôle PM3E (Pôle Mutations Économiques, Entreprises, Emploi), s'inscrit dans le cadre de la Charte de Qualité signée le 11 octobre 2004. Elle est destinée à favoriser l'implantation et l'intégration des entreprises nouvelles (et de leurs salariés), et à accélérer les étapes de leur installation en Eure-et-Loir. En effet, le réseau de la charte d'accueil, à savoir : les services de l'État, les collectivités territoriales concernées et leurs groupements, les chambres consulaires et tous les acteurs du développement local est réuni autour du Préfet, ou de son représentant, afin que tous se mobilisent pour favoriser l'implantation d'entreprises ou leur développement et apporter une réponse globale, concertée et réactive aux attentes de chaque chef d'entreprise qui vient présenter son projet. Les réunions ont lieu autant que de besoin.

La Préfecture, par le pilotage de ces réunions, a un rôle de « facilitateur » dans les démarches administratives qui est important et reconnu de nos interlocuteurs.

Les problématiques sont très diverses :

- fouilles archéologiques,
- Révision de documents d'urbanisme,
- procédure ICPE – maîtrise des délais, obtention des autorisations administratives,
- recrutement de personnels, formations préalables,
- logement des cadres et du personnel,
- insertion des conjoints,
- conseil pour les dossiers de demandes d'aides financières de l'État (PAT, FNRT) ou de l'Europe (Fonds européens)...



Pour l'année 2011, trois importants projets d'implantation ont été pilotés, à savoir :

- la création d'une ferme photovoltaïque à Crucey-Villages, l'entreprise EDF Énergies Nouvelles France. Il s'agit de la reconversion des terrains de l'ancienne base aérienne de l'OTAN ;
- la création d'une fonderie de fonte par la SARL LOISELET à DREUX. Il s'agit à la fois, d'une relocalisation en France, d'une activité industrielle exercée en CHINE et de la résorption d'une friche industrielle à DREUX. Par ailleurs, ce projet générera la création d'une centaine d'emplois, sur un bassin fortement sinistré depuis plusieurs années suite à la fermeture de plusieurs sites industriels.

ZOOM SUR...

La Sous-Préfecture de Nogent-le-Rotrou

- la création d'entrepôts d'archives et stockage de mobiliers par la Sté MOBILITAS à LUIGNY.

Dans le cadre de la conjugaison des énergies entre tous les acteurs pour revitaliser un territoire, l'État s'est engagé en 2011 pour que puisse aboutir le projet d'implantation sur la zone d'activités de Luigny (dont la gestion relève du Parc d'Activités du Perche Eurélien -PAPE-), d'un nouveau centre d'archivage de sociétés « ARCHIV System et AGS ». Le lancement du chantier a fait l'objet d'une inauguration le 9 décembre 2011, en présence de M. le Préfet d'Eure-et-Loir, de toutes les autorités départementales et du Président du Groupe MOBILITAS.

Il est à noter que, préalablement, entre novembre 2010 et mai 2011, 9 réunions ont eu lieu en sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou, pour permettre l'aboutissement de ce projet en coordonnant les procédures à mettre en oeuvre dans des délais contraints, tout en respectant les délais réglementaires (modification du PLU de la commune de Luigny ; procédure de permis de construire ; d'installation classée pour la protection de l'environnement ; fouilles archéologiques si nécessaire...).

Ces séances de travail ont réuni notamment la DDT, la DREAL, ERDF, le CODEL, le Cabinet du Président du Conseil Général, le Maire de Luigny et le Président du PAPE. Une réunion s'est d'ores et déjà tenu sur les recrutements envisagés à hauteur d'une trentaine d'ici 2014/2015.

Participer au financement des investissements réalisés par les entreprises

Plusieurs outils financiers d'ÉTAT permettent au SGAD-PM3E d'accompagner les entreprises d'Eure-et-Loir dans leur projet d'investissement. Ainsi au titre de l'année 2011, 7 149 000 € ont été accordés au travers des dispositifs suivants :

- au titre de l'aide à la réindustrialisation (prêts avances remboursables), une entreprise a bénéficié d'une aide ARI, pour un montant total de 6 480 000 €, permettant la création de 100 emplois ;
- au titre du FRED (fonds pour les restructurations de la défense) 5 entreprises ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 239 000 €, permettant la création/maintien de 78 emplois ;
- au titre du FNRT (fonds national de revitalisation des territoires) pour un montant total de 430 000 €, permettant la création/maintien de 72 emplois.

Anticiper dans des domaines stratégiques et développer les filières

- Accompagner les Pôles de Compétitivité

La cosmétique est un secteur clef de la Région Centre et tout particulièrement de l'Eure-et-Loir. **Le Pôle Cosmétique « Science de la Beauté et du Bien-être »** a été labellisé le 12 juillet 2005, Pôle de Compétitivité. Ce pôle concerne près de 200 entreprises, 16 000 emplois et 2,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires. Près de 1 000 chercheurs participent à enrichir cette filière à travers en particulier la recherche publique et la formation. Le périmètre géographique du Pôle couvre l'ensemble de la Région Centre, le département de l'Eure, ainsi que la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines. Il constitue le premier pôle français de l'industrie de la beauté et du bien-être (parfums/cosmétique), avec de grands noms comme Guerlain, Paco Rabanne, Lolita Lempicka, JC Castelbajac, Jean-Paul Gaultier...

Le Pôle Caoutchouc « ELASTOPOLE » a pour objectif de favoriser les développements technologiques innovants en soutenant l'émergence de réseaux entre les différents acteurs et centres de compétences de la filière caoutchouc. Il entend pérenniser les 30 000 emplois des 4 Régions constituant son périmètre : la Région Centre – à l'initiative du projet de pôle – les Pays de la Loire, l'Auvergne et l'Ile-de-France et promouvoir un secteur fortement exportateur, qui dégage un milliard d'euros d'excédent par an.

Ce Pôle s'appuie sur deux leaders mondiaux HUTCHINSON pour le caoutchouc industriel, dont le berceau se situe à MONTARGIS (Loiret), et MICHELIN à CLERMONT-FERRAND pour les pneumatiques, ainsi que sur un réseau de 200 entreprises de taille plus modeste.

Pour chacun des Pôles de Compétitivité labellisés en région Centre, il a été mis en place une Commission des Financeurs qui examine les projets de recherche et développement présentés au titre des appels à projets lancés au titre du Fonds Unique Interministériel par la Direction Générale des Entreprises (DGE).

Le PM3E participe activement aux réunions de ces commissions qui se déroulent au niveau Régional, et d'une façon plus générale, à toutes les réunions relatives au suivi de l'activité des Pôles de compétitivité, dont nombre d'entreprises du département sont membres.

- Accompagner les Grappes d'Entreprises

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par la DATAR, sur les grappes d'entreprises, trois projets euréliens ont été retenus en 2011 :

- celui d'«Agrodynamic et développement durable», association créée en 2009, par M. Philippe Vigier, Député, dans le cadre du Plan de Dynamisation du Sud Eurélien, mis en place suite à la fermeture du site dunois du Groupe FLEXTRONICS. Cette association a pour objectif de faire émerger au niveau du département

une véritable filière économique basée sur les ressources agricoles, dans des domaines aussi divers que la santé, l'énergie, les matériaux et l'alimentaire. Son président est M. Jean-Marc DUPRE, 1er Vice-Président du Groupe AXE-REAL/AGRALYS.

- celui de « VALBIOM Centre », porté par l'association « Valorisation Industrielle des Bio Ressources » créée le 24 février 2010, dont l'objectif est de favoriser la valorisation non alimentaire de la biomasse (toutes filières) dans les PMI/PME (tous secteurs) en circuit court. Son président est M. Christophe GARNIER, PDG de la Sté PROMILL-STOLL.

- celui du Pôle Régional de Développement « Pharmacie » dénommé « PôlePharma », association qui s'appuie sur un tissu dense d'une cinquantaine d'établissements regroupant plus de 9 000 salariés qui produisent deux médicaments sur cinq consommés en France.

Il faut indiquer que la filière de la pharmacie très présente dans le département est en pleine restructuration et connaît des difficultés : fermeture de site ETHICON, vente du Site Drouais des Laboratoires Beaufour Ipsen, restructuration chez ETHYPHARM à Château-neuf-en-Thymerais. D'autres établissements se battent pour devenir centre d'excellence de leur Groupe et cherchent des financements pour que le choix des investissements se porte bien sur le site eurélien (ex : FAMAR à St Rémy-sur-Avre, LEO PHARMA à Vernouillet).

À noter encore l'aide apportée à la sous-traitance automobile (rang 1 et 2) qui est également très présente et lutte pour être dans «la course» des véhicules du futur (VALÉO, FCI AUTOMOTIVE). Elle voit les conditions des donneurs d'ordre se durcir les obligeant à revoir les rythmes de travail des salariés (VALÉO).

L'accompagnement des mutations économiques et des restructurations

Les conventions de revitalisation

Pour compenser des suppressions d'emploi significatives au cours des dernières années en Eure-et-Loir, l'État a utilisé l'outil de la revitalisation (Art 1233-84 du Code du Travail) à proportion des emplois supprimés.

8 entreprises y ont été assujetties. L'ensemble des conventions mobilisent une contribution financière des entreprises de 6 762 489 d'euros, pour 1509 emplois à compenser sur l'ensemble du département. Les contenus divers de ces conventions constituent des leviers d'actions importants pour l'économie locale.

Dans ce cadre, la Préfecture en liaison avec l'UT28-DIRECCTE Centre, a participé activement à la définition des actions à mettre en œuvre et a également, assuré l'organisation des réunions de consultations des élus locaux, des organisations syndicales et des chambres consulaires préalables aux signatures des conventions de revitalisation assignées aux entreprises relevant de l'article L. 1233-84 du Code du Travail, puis celles des comités de suivi et d'engagement des fonds de revitalisation.

Le Plan de relance de l'économie Comité Départemental de Financement de l'Économie

Dans le prolongement du dispositif adopté par le Président de la République et par le Gouvernement, pour atténuer la gravité de la crise mondiale et en réduire la durée en France, M. le Préfet maintient les réunions trimestrielles du Comité Départemental de Financement de l'Économie (CDFE), auxquelles participent

tous les banquiers de la place et les représentants des chambres consulaires, des instances syndicales patronales, des services de l'État, le médiateur départemental du crédit aux entreprises. Ces réunions ont pour objet :

- d'informer les acteurs économiques et les banquiers des mesures prises au niveau national et de leurs objectifs,
- d'effectuer un diagnostic de la situation locale et en particulier du rétablissement d'un fonctionnement normal du marché du crédit aux entreprises,
- de le décliner au plan local et de suivre de manière précise et régulière les engagements pris par les banques au niveau national,
- de faire le point précis sur chacun des secteurs de l'activité départementale.

Au 31 décembre 2011, le comité s'est réuni 26 fois depuis sa mise en place, dont 4 fois en 2011 à un rythme trimestriel.

Une cellule opérationnelle de suivi (COS) a été créée et placée sous la Présidence de la DDFIP. Elle réunit le Directeur de la Banque de France, qui est aussi le Médiateur Départemental du Crédit et la Préfecture. Au 31 décembre 2011, 199 entreprises (85 % de TPE et 15 % de PME) ont fait l'objet d'un examen par la cellule opérationnelle de suivi. Depuis 2009, le flux des entrées est en nette diminution : il est d'environ trois dossiers par mois en 2011, contre 5 en 2010 et 6 en 2009.

Les critères liés à la nature des demandes et à la taille des entreprises restent globalement similaires. 82 % des entreprises présentent une difficulté d'accès au crédit, 6 % ont sollicité un étalement de paiement auprès des créanciers publics et 5,5 % ont à la fois demandé un étalement des paiements et rencontré un problème d'accès au crédit, 5,5 % connaissent des difficultés avec l'assurance-crédit et 1 % autre.

Au titre de la Médiation du crédit aux entreprises : 186 dossiers ont été traités, soit 93 %, et sur ces 93 %, 60 % des dossiers ont eu une issue positive, 36 % ont été enregistrés en échec et 4 % ont été classés sans suite.

Les liquidations judiciaires et redressements judiciaires s'établissent à la fin décembre 2011 à 237 contre 286 en décembre 2010. On note une baisse très significative de - 17 % sur le nombre de dossiers.

En matière de liquidations judiciaires immédiates, le nombre s'établit à 144 contre 169 en 2010 et 198 en 2009, soit une baisse de 27,5 % entre 2010 et 2011.

La reconversion des sites militaires

Au cours de l'année 2011, le Pôle PM3E de la Préfecture a travaillé en liaison étroite avec les services de la DDFIP et du Conseil Général afin de finaliser l'acte de vente d'une partie des terrains - 244 ha environ - de l'ancienne base aérienne de l'OTAN située à Crucey-villages (arrondissement de Dreux) qui a été signé le 11 juillet 2011, entre le Préfet d'Eure-et-Loir et le Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir. Dans le cadre d'un bail locatif avec EDF EN, le Conseil Général va installer une ferme photovoltaïque comprenant 244 ha de panneaux solaires générant une puissance de 80 mégawatts et constituant ainsi l'une des plus grandes fermes photovoltaïques jamais implantées sur le territoire hexagonal. Il convient, en outre, de préciser que l'organisation de deux Teknivals en 2006 et 2008 sur ce site avaient profondément heurté les élus locaux.

La Préfecture suit également les négociations menées par la Ville de Chartres et Chartres Métropole qui souhaitent acquérir les terrains de l'ex Base Aérienne de Chartres et de l'Établissement de Ravitaillement Sanitaire des Armées (ERSA) situés en entrée de ville, en provenance de PARIS, en vue d'un vaste projet de réaménagement du plateau Nord-Est de l'agglomération Chartraine.

Enfin sur l'arrondissement de Châteaudun les services préfectoraux (Pôle PM3E et Sous-Préfet) suivent attentivement la reconversion de l'ETAMAT pour laquelle la Communauté de Communes du Dunois a signé avec la S^{té} chinoise FIRE ENERGY, un protocole d'accord vi-

sant l'aménagement des parties dites « nord » et « centre » soit environ 51 hectares - de l'ex ETAMAT à la CHAPELLE-DU-NOYER, en vue de la création d'un pôle ENR - Énergies Nouvelles Renouvelables.

Emploi

Le PM3E travaille en étroite collaboration avec l'UT DIRECCTE. Il participe aux réunions du Service Public de l'Emploi départemental et local de l'arrondissement de Chartres afin de suivre les politiques de l'emploi : contrats aidés, contrats de professionnalisation, aperçu de la situation de l'emploi dans le département ...

Emploi

LES ÉVÉNEMENTS CLES DE 2011

Lente dégradation du marché du travail, avec des inflexions moins marquées que la tendance régionale.

À rebours de la stabilisation observée en 2010, le marché du travail se sera dégradé essentiellement au 2^{ème} semestre 2011. Sur un an de décembre à décembre, les demandeurs d'emploi de catégorie A auront augmenté de 3,4 % et de 2,9 % pour les catégories ABC (qui comprennent les inscrits à Pôle Emploi, employés à temps partiel).

Le taux de chômage du 3^e trimestre 2011, s'établit dans l'Eure-et-Loir à 8,8 %, sans changement par rapport au dernier taux connu pour 2010.

Rappel du point bas des sept dernières années : 6,2 % au 1^{er} trimestre 2008.

Comme en 2010, un recours important au levier contrecyclique des contrats aidés, aura empêché une dégradation plus importante du marché du travail : 2732 CAE auront été prescrits dans

le secteur non marchand et 309 CIE dans le secteur marchand.

Une utilisation ciblée sur le publics des demandeurs d'emploi de longue durée, des contrats aidés se sera révélé efficace : les inscriptions à Pôle Emploi de ce public auront diminué de 3,2 % en un an, à rebours de la tendance régionale (+ 1,9 %) et plus encore nationale (+ 6,2 %).

POUR MIEUX COMPRENDRE...

Le marché du travail et les publics prioritaires

La situation des demandeurs d'emploi de longue durée, moins dégradée en 2011 vient d'être indiquée.

Il convient aussi d'indiquer que la part des jeunes dans la demande d'emploi ne s'est pas accrue sur un an (17,6 % de la DEFMA).

Deux outils ont aidé à l'insertion des jeunes sur le marché du travail :

- d'une part la bonne tenue de l'intérim dont le volume des missions utilisées par les entreprises a encore progressé en 2011 ;
- d'autre part, l'augmentation sensible des contrats d'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) par rapport à 2010.

La demande d'emploi des seniors (+ 50 ans) est restée stable, et représente 22,1 % de la DEFMA.

Mutations économiques et restructurations industrielles

Le chômage partiel autorisé aux entreprises aura très fortement chuté en 2011 (- 77 % par rapport à 2010) à 30 000 heures.

577 licenciements pour motif économique, hors procédure du plan de sauvegarde de l'emploi et 284 dans le cadre du PSE auront été prononcés. À noter toutefois que des restructurations importantes attendues, telles la fermeture du site Ethicon d'Auneau (empêchée à ce jour par décision de justice) n'auront pas eu lieu.

En aval des restructurations, la DIRECCTE a apporté au préfet son appui pour la conclusion de deux nouvelles conventions de revitalisation :

- Gabriel Europe, pour la compensation de 42 emplois supprimés,
- Ouest Injection, pour la compensation de 66 emplois.

Le 16 juin 2011 a été mis en place par signature de la convention cadre, entre le préfet, la CCI, le CODEL, un fonds départemental de mutualisation des fonds de revitalisation.

ZOOM SUR...

L'action de l'inspection du travail

Une sixième section d'Inspection du Travail aura été créée en 2011. Le service compte actuellement 14 agents de contrôle (6 inspecteurs et 8 contrôleurs du travail). L'action du service s'est déployée comme en 2010 selon les orientations du programme 111 de la mission travail.

Le service support de renseignements au public a reçu en 2011, 5954 personnes et a répondu à 7413 appels téléphoniques.

UNE ORGANISATION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DU PUBLIC

Direction des relations avec les collectivités locales

Deux dossiers ont en particulier marqué l'année écoulée au titre des relations avec les collectivités locales.

- D'une part, la mise en œuvre du volet intercommunalité de la loi de réforme des collectivités territoriales (dite « RCT ») du 16 décembre 2010.

Cette loi a en effet prescrit l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale, visant trois objectifs :

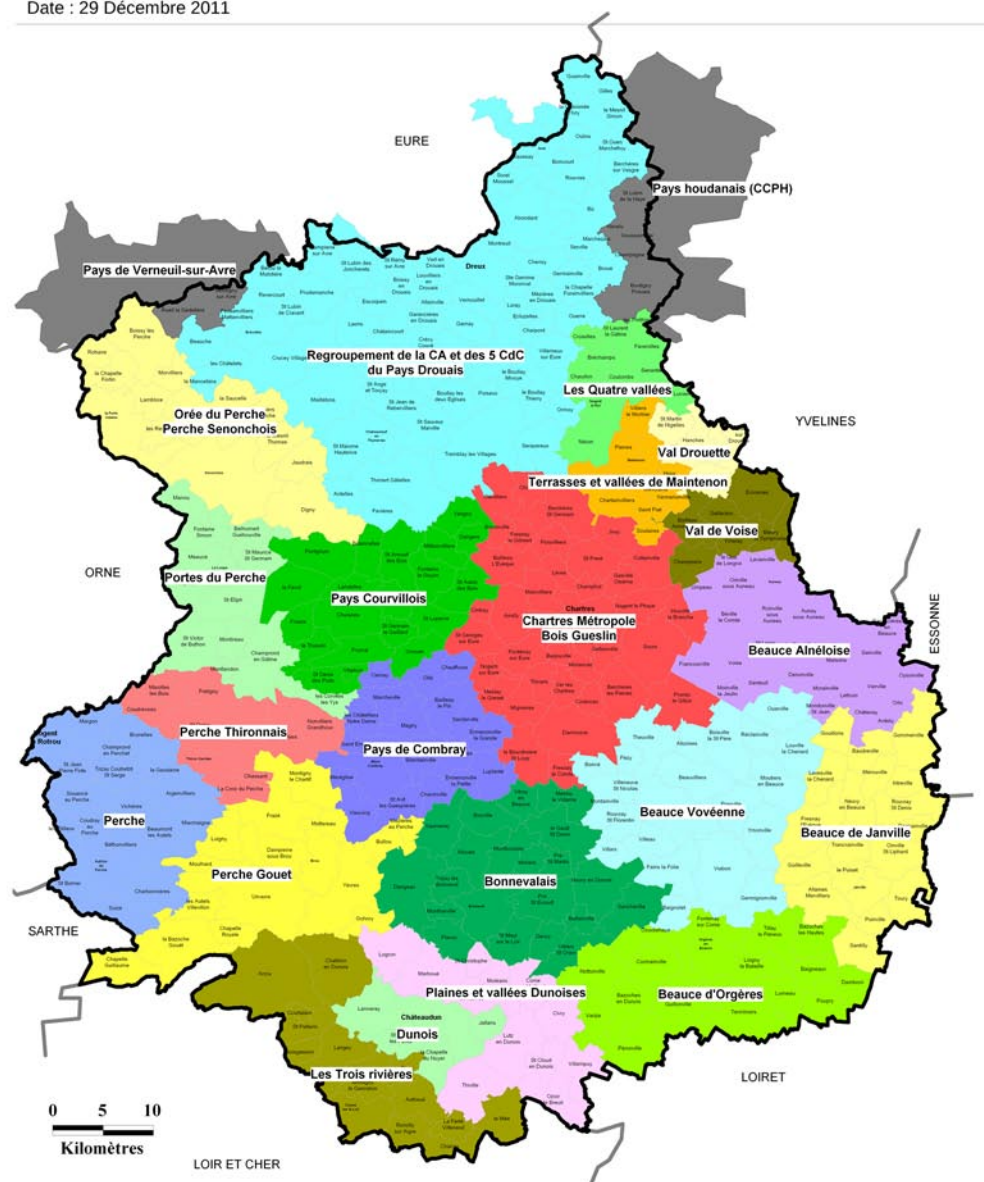
- En premier lieu, l'achèvement de la carte de l'intercommunalité à fiscalité propre, pour rattacher les communes qui n'ont pas encore adhéré à une communauté de communes ou d'agglomération (22 communes concernées au 1er janvier 2011) ;

- En second lieu, la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre ;

- Enfin, la simplification des syndicats.

Schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 29 Décembre 2011

Date : 29 Décembre 2011



DDT 28
17 Place de la République
CS 40517
28 008 CHARTRES Cedex
Tél : 02 37 20 40 60 Fax : 02 37 36 37 03

Cartographie issue de BD Cartho ®
© IGN - Paris - 2006
Protocole MEDAD-IGN-MAP du 24/07/2007
reproduction interdite
Sources des données : Préfecture d'eure-et-loir

Nom du fichier : SDCI_Arrete_Prefet_2011_12_29.wor

Dotations de l'État aux collectivités locales	Montants versés en 2011
DGF (dotation globale de fonctionnement)	194 063 834
- dont communes (part forfaitaire)	72 356 441 €
- dont département(avec régularisations exercices antérieurs)	85 221 006 €
- dont EPC	36 486 387 €
DSR (dotation de solidarité rurale)	6 836 775,00
DSU (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale)	10 125 357,00
Dotation Nationale de Péréquation (ancien Fonds National de Péréquation)	3 424 576,00 €
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) (versé pour la 1ère fois en 2007)	2 533 065,00 €
DGD du département (dotation générale de décentralisation)	2 387 307,00 €
DGD des communes (services d'hygiène et de santé)	90 474,00 €
DGD Aéroports	114 472,00 €
DGD ACOTU	595 440,00 €
DGD Urbanisme	134 433,00 €
DGE du Département	1 695 205,00 €
DGE Communes + EPCI + DDR	remplacé par DETR
DETR	6 078 422,00 €
Réserve Parlementaire	2 872 211,00 €
FAI des SDIS	23 566,00 €
Dotation départementale d'équipement des collèges - DDEC	2 237 086,00 €
Dotation Particulière Elu Local	678 699,00 €
Dotation spéciale instituteurs	22 464,00 €
Dotation Pertes de Bases (ancien FNPTP)	339 891,00 €
FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle)	1 469 702,65 €
Fonds de péréquation départemental alimenté par les taxes additionnelles aux droits d'enregistrement	7 125 323,00 €
FCTVA (fonds de compensation de la TVA)	30 955 619,22 €
Répartition du produit des amendes de police	2 012 454,20 €
Compensation relais (réforme TP)	875 633,00 €
Allocations compensatrices	19 500 906,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DCRTP (réforme de la TP - création 2011)	11 230 913,00 €
Fonds National de Garantie Individuelle de ressources - FNGIR (réforme de la TP - création 2011)	10 479 094,00 €
Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux des départements - DMTO (réforme de la TP - création 2011)	4 658 624,00 €
TOTAL	322 561 546,07 €

Le schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure et Loir a été élaboré conjointement par le Préfet et la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), composée de 44 élus. Six séances de cette commission ont été organisées à cet effet en 2011.

Le schéma a été arrêté le 29 décembre 2011, il intègre 27 propositions au total appelées à une mise en œuvre progressive jusqu'au 1^{er} juin 2013.

- D'autre part, il s'est agi de mettre en œuvre la nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), issue de la fusion des anciennes dotation globale d'équipement (DGE) et dotation de développement rural (DDR).

Dans ce cadre, une commission d'élus, chargée d'émettre un avis sur les projets de financement les plus importants a été mise en place et réunie à deux reprises.

EN CHIFFRES...

Il est enfin souligné que la Préfecture a versé en 2011 un total de 322 561 546 € de concours financiers aux collectivités euréliennes (détail page 41).

Finances publiques

Réforme emblématique de la modernisation de l'État, la fusion Trésor public / Impôts poursuit quatre objectifs majeurs :

- Pour les particuliers, faciliter les démarches des usagers de l'administration fiscale ;
- Pour les partenaires de la DGFIP, proposer une offre de service élargie ;
- Pour l'État, gagner en efficacité en améliorant ses performances ;
- Pour les agents de la DGFIP, disposer d'un environnement professionnel plus vaste et unifié.

L'année 2011 a été marquée par des avancées importantes dans la mise en œuvre de la fusion au niveau départemental avec notamment :

- L'achèvement du déploiement de la fusion des structures ;
- La mise en œuvre au 1^{er} septembre des statuts particuliers des personnels de la DGFIP publiés au mois d'août 2010.

Ces avancées ont été réalisées tout en maintenant l'excellent niveau des résultats dans l'ensemble des missions placées sous l'autorité de Madame l'Administratrice Générale des Finances Publiques organisées, depuis la création de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure et Loir le 25 janvier 2010, en trois pôles :

- Le pôle gestion publique chargé des opérations comptables effectuées pour le compte de l'État et des Collectivités locales y compris la fiscalité directe locale et l'action d'expertise économique et financière au profit de ces dernières et de l'activité de France Domaine.
- Le pôle gestion fiscale en charge du pilotage et de l'animation de l'assiette et du recouvrement des impôts des professionnels et des particuliers ainsi que les amendes et les missions foncières ; du contentieux d'assiette et de recouvrement et du traitement des affaires particulières ; des missions de contrôle fiscal et de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public ;

- Le pôle gestion des missions transverses en charge, en interne, des missions support telles que les ressources humaines et budgétaires», le contrôle de gestion, la qualité du service offert à l'usager et l'informatique.

LE PÔLE GESTION PUBLIQUE DE LA DDFIP

LES ACTIONS EN 2011

- Accompagnement des collectivités locales dans la mise en œuvre budgétaire et financière des nouveaux mécanismes issus de la réforme de la fiscalité directe locale.
- Généralisation de l'accès au Portail Internet de la Gestion Publique à l'ensemble des collectivités locales permettant aux gestionnaires publics locaux d'accéder et d'échanger des fichiers avec leur comptable de manière sécurisée.
- Développement des moyens automatisés de paiement destinés à offrir une gamme de moyens de paiement élargie et plus modernes aux usagers en améliorant la qualité du recouvrement des produits locaux.

POUR MIEUX COMPRENDRE... **La nouvelle offre de service aux collectivités locales**

La DGFIP a engagé, dans le cadre de la nouvelle offre de service, 16 actions à destination des collectivités locales autour de 3 thèmes : offrir un service enrichi en matière fiscale, développer des nouveautés technologiques au service de la dématérialisation et de la performance et proposer de nouvelles prestations d'information et d'expertises financières.

En 2011, le Service de la Fiscalité Directe Locale de la Direction Départementale des Finances

Publiques d'Eure-et-Loir a, dans ce cadre, assisté les partenaires locaux dans la compréhension et l'appropriation des nouveaux dispositifs réglementaires, répondant aux différentes interrogations suscitées par la réforme de la fiscalité, signé 9 nouvelles conventions de dématérialisation de la paye avec les collectivités territoriales et consolidé la démarche partenariale par la signature de conventions de service comptable et financier avec des collectivités majeures du département.

ZOOM SUR...

Le dispositif TIPI

Pour répondre aux attentes des collectivités locales et de leurs usagers en matière de paiement en ligne de produits locaux, la DGFIP a déployé le projet TIPI (Titres Payables par Internet) dans le cadre de son offre de services. Ce projet a été récompensé le 9 juillet 2010 par le prix spécial « réforme de l'État » lors des Victoires de la modernisation de l'État organisées par le magazine « Acteurs publics ».

La mise en œuvre de TIPI se fonde sur le volontariat et suppose une adhésion des collectivités faisant le choix de proposer ce moyen de paiement à leurs usagers.

Les gains retirés de ce dispositif sont multiples. En termes d'image, les collectivités adhérentes offrent un service moderne avec le développement de l'e-administration. La diversification des moyens de paiement proposés contribue ensuite à améliorer le recouvrement spontané. Le paiement par carte bancaire sur Internet assure un dénouement plus rapide des opérations de paiement.

Les usagers des collectivités locales disposent d'une accessibilité accrue, le paiement étant possible 24h / 24, 7j / 7, sans avoir à se déplacer. Plusieurs collectivités du département de l'Eure-et-Loir ont adhéré à ce service depuis sa mise en place.

LES ACTIONS EN 2011

- Renforcement de la lutte contre la fraude pour répondre à la priorité ministérielle.
- Participation de la Direction Départementale des Finances Publiques au comité départemental anti fraude (CODAF).
- Accentuation de la dématérialisation tant vis à vis des particuliers (télédéclaration IR) que vis à vis des professionnels (télédéclaration, télépaiement).
- Accroissement de l'offre de service à l'usager des services fonciers (cadastre.gouv.fr)

EN CHIFFRES...

- La Direction Départementale des Finances Publiques a réalisé 175 contrôles fiscaux dont le tiers a comporté une dimension répressive permettant de réprimer les fraudes les plus graves.
- Le conciliateur fiscal départemental a traité 80 % des affaires dans le délai de 30 jours
- 235 000 télédéclarations
- De nombreux rescrits ont été traités en 2011
- Au 31 novembre 2011, plus de 41 % des formalités (publication et demandes de renseignements) ont été « téléactées » par les notaires de l'Eure-et-Loir.

POUR MIEUX COMPRENDRE...

Le RESCRIT

L'article L 80 A, 1er alinéa, du livre des procédures fiscales (LPF) institue au profit des contribuables une garantie contre les changements d'interprétation des textes fiscaux par l'administration fiscale. L'article L 80 B, 1er alinéa, du LPF constitue une extension de la garantie précédente en ouvrant aux contribuables la possibilité d'opposer à l'administration ses prises de position formelle antérieures sur l'appréciation de situations de fait au regard d'un texte fiscal. Ces deux mécanismes, désignés sous le vocable « rescrit », se mettent en place par le biais de consultations informelles de la direction générale des finances publiques, au niveau local ou central, ou du ministère saisi de questions écrites par les parlementaires, pour obtenir une position sur un point de droit, ou par le biais de demandes formelles avec réponse obligatoire de l'administration dans un délai encadré, l'absence de réponse valant généralement approbation implicite. Près de 400 rescrits sont publiés sur le site Internet impots.gouv.fr, et les réponses qui y sont apportées sont autant de données auxquelles les usagers peuvent se référer.

ZOOM SUR...

Télé@ctes

Ce logiciel vise à dématérialiser l'ensemble des échanges entre les notaires et les conservations des hypothèques. Il répond au souhait de l'administration d'améliorer la qualité des dossiers télétransmis et le service rendu aux usagers. Elaboré en commun par le conseil supérieur du notariat et la direction générale des finances publiques, il est fondé sur des principes de simplicité, de fiabilité, de sécurité et de rapidité. Dans le département de l'Eure-et-Loir, l'ensemble des études notariales disposent de télé@ctes.

LES ACTIONS EN 2011

- Organisation d'élections professionnelles à la DGFIP dans un nouveau cadre juridique défini par la loi portant rénovation du dialogue social, permettant le renouvellement de l'ensemble des instances de concertation.
- Mise en place des nouveaux statuts et des règles de gestion unifiées pour l'ensemble du personnel de la DGFIP : dernière étape de la fusion sous son aspect « ressources humaines »
- Achèvement de la fusion des structures, conformément au calendrier fixé, avec la mise en place du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Chartres le 1^{er} juillet 2011.

POUR MIEUX COMPRENDRE...

L'espace professionnel unifié

La création de la direction générale des finances publiques (DGFIP) issue de la fusion de la direction générale des Impôts (DGI) et de la direction générale de la Comptabilité Publique (DGCP) a été décidée lors du deuxième Conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008.

Pour que la fusion soit complète, il était primordial de construire une réforme à destination à la fois des usagers de l'administration fiscale, des partenaires de la DGFIP, de l'État et des agents de la DGFIP. Ce dernier volet de la réforme s'est mis en place progressivement à compter du 1^{er} septembre 2011 au travers de l'espace professionnel unifié, composé des nouveaux statuts et des nouvelles règles de gestion unifiées leur permettant d'accéder à une grande variété de métiers et à des possibilités élargies d'évolution tout au long de leur carrière.

ZOOM SUR...

Le guichet fiscal unifié (GFU)

La mise en place du guichet fiscal unifié est un objectif majeur de la réforme de la DGFIP et représente ainsi un des enjeux principal de la fusion. L'objectif du GFU est de disposer, sur l'ensemble du territoire, d'un service public répondant à l'ensemble des demandes des contribuables, qu'il s'agisse d'assiette ou de recouvrement, afin de leur permettre d'obtenir une réponse à leurs principales questions et de déposer leurs dossiers fiscaux en un seul lieu. Après la mise en place des SIP de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou en 2009, de Dreux en 2010, la fusion des structures s'est achevée en 2011 par la création du SIP de Chartres. **L'année 2010** a permis de combiner la poursuite du plan de déploiement de la fusion des structures (création de la DDFIP, du PRS et du SIP de Dreux pour ce qui concerne l'Eure-et-Loir) et la rédaction des statuts fusionnés de sorte à offrir aux agents de la DGFIP en général et à ceux de la Direction Départementale au cas particulier, un environnement professionnel plus vaste et unifié. Ainsi, après la création du corps des administrateurs des finances publiques en 2009, les statuts unifiés de tous les personnels de la DGFIP, - agents, contrôleurs et inspecteurs des Finances publiques - ont été publiés dès l'été 2010.

L'année 2011 a permis de finaliser la fusion des structures par la création du SIP de Chartres pour ce qui concerne notre département et de mettre en œuvre au plan local dès le 1^{er} septembre 2011 les statuts particuliers des personnels lesquels garantissent l'intégralité des missions qui sont celles de la Direction Générale des Finances Publiques. **L'année 2012** permettra de faire vivre les nouvelles règles de gestion unifiées des personnels de la DGFIP en général et de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir au cas particulier tout en développant au maximum les synergies entre les métiers des directions désormais fusionnées.

En chiffres... L'activité 2011 de réglementation et de délivrance de titres de la Préfecture et des Sous-Préfectures

Bureau des usagers de la route	<p>Certificats d'immatriculation</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Préfecture et sous-préfecture Dreux <ul style="list-style-type: none"> ■ Professionnels <p>Cessions véhicules et déclarations d'achat</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Préfecture et sous-préfecture Dreux <ul style="list-style-type: none"> ■ Professionnels <p>Permis de conduire</p> <p>Rétention permis conduire</p> <p>Invalidation points nuls</p> <p>Immobilisation véhicules</p>	<p>77 316</p> <p>42 998</p> <p>34314</p> <p>86 589</p> <p>30 881</p> <p>55 708</p> <p>19 290</p> <p>1 328</p> <p>543</p> <p>116</p>
Bureau de l'état civil et des étrangers	<p>Cartes nationales d'identité</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Chartres ■ Dreux ■ Châteaudun ■ Nogent le Rotrou <p>Passeports biométriques</p> <p>Titres de séjour</p> <p>Récépissés et APS</p> <p>Arrêtés portant refus de séjour</p>	<p>36 807</p> <p>19 307</p> <p>10 923</p> <p>3 402</p> <p>3 175</p> <p>15 419</p> <p>2 759</p> <p>5 785</p> <p>351</p>
Bureau des élections et de la réglementation	<p>Vidéoprotection</p> <p>Sécurité privée</p> <p>Armes</p> <p>Manifestations sportives</p> <p>Procédures DUP</p> <p>Dossiers aménagement commercial</p> <p>Examen de taxi</p>	<p>227 (6 commissions)</p> <p>321 décisions</p> <p>597 autorisations et 1189 déclarations</p> <p>101 autorisations et 133 déclarations</p> <p>21</p> <p>11</p> <p>64 candidats</p>
Bureau du contentieux interministériel de l'État	<p>Conseil aux services</p> <p>Recours TA reçus</p> <p>Mémoires TA produits</p> <p>Mémoires appel</p> <p>Contentieux pénal</p>	<p>39</p> <p>49</p> <p>70</p> <p>3</p> <p>10</p>

ZOOM SUR...

La Préfecture moteur du changement

Une démarche QUALIPREF en cours : dès la fin de l'année 2010, la Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques s'est engagée dans une démarche QUALIPREF dont le périmètre concerne à la fois les services d'accueil et de délivrance de titres, usagers de la route et état civil et étrangers que les polices administratives gérées essentiellement par le bureau des élections et de la réglementation. Ainsi, dans ce cadre, ont d'ores et déjà été mises en œuvre des actions tendant à améliorer les conditions d'accueil des usagers, l'information du public, mais aussi dirigées vers les personnels et un meilleur confort des conditions de travail et d'accueil.

Un service plus adapté aux besoins du public : Il s'agit du dépôt express pour les certificats d'immatriculation qui a vu sa mise en service dès le début de l'année 2012. L'objectif est de permettre aux usagers de faire leurs démarches sans avoir à attendre aux guichets. De même, le développement des démarches par internet qui sera opérationnel pour les changements d'adresse des certificats d'immatriculation permettra de mieux répondre aux besoins des usagers. Par ailleurs, s'agissant des dossiers de naturalisation, l'accueil des usagers a été organisé sur rendez-vous.

Une réduction des délais de traitement des titres : c'est ainsi que les demandes d'immatriculation sont traitées à la Préfecture dans un délai moyen maximum de deux jours.

Une remise à plat des méthodes de travail : La méthode « Lean » a été engagée à la section permis de conduire et va permettre de dégager des pistes d'amélioration en organisation du travail et en suivi de la performance. L'objectif est d'améliorer le service au public dans des conditions de sécurité optimales et de réduire les délais de délivrance des titres. Les effets se feront sentir sur 2012. Une démarche en ce sens a commencé à être initiée pour le séjour des étrangers et va se poursuivre.

La lutte contre la fraude documentaire : Elle constitue un axe en pleine évolution et un enjeu essentiel notamment pour les 2 services de délivrance de titres, usagers de la route et étrangers état civil ainsi que pour le bureau de la réglementation. Un référent fraude a été désigné et une lettre de mission lui a été définie. Deux réunions se sont tenues tendant à définir les conditions d'échange des informations avec les différents services de prestations sociales. Une fiche de procédure a été mise en place. Parallèlement, il a été décidé la constitution d'un sous-groupe de travail « fraude documentaire » dans le cadre du CODAF de nature à mieux coordonner les actions de lutte contre la fraude documentaire.

Une sécurisation juridique des actes : le bureau du contentieux interministériel de l'État, structure nouvelle née de la REATE, traite en Préfecture l'ensemble des contentieux dirigés contre les actes de l'État à l'exclusion essentiellement des contentieux spécifiques des étrangers et des élections. Il assure en outre une fonction de conseil et de veille juridique en direction des différents services de l'État dans le département.



Sigles	
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ARS	Agence régionale de santé
BECE	Bureau de l'état-civil et des étrangers
BGMPI	Bureau de la gestion des moyens et du patrimoine interministériels
BRHF	Bureau des ressources humaines et des finances
BSH	Bulletin de Situation Hydrologique
BUR	Bureau des usagers de la route
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDCI	Commission départementale de coopération intercommunale
CDT	Comité départemental du tourisme
CG	Conseil général
CIE	Contrat initiative emploi
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance
CNI	Carte nationale d'identité
CODEL	Comité de développement économique d'Eure-et-Loir
CPER	Contrat de projets État-Région
CUCS	Contrats urbains de cohésion sociale
DALO	Droit au logement opposable
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDE	Direction départementale de l'équipement
DDFIP	Direction départementale des finances publiques
DDSOP	Direction départementale de la sécurité publique
DDT	Direction départementale des territoires
DEFM A	Demande d'emploi en fin de mois pour la catégorie A
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRNO	Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest
DNO	Directive nationale d'orientation
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DT	Délégation territoriale
DUP	Déclaration d'utilité publique
EDF EN	Electricité de France Energies nouvelles
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

Sigles suite...	
FNRT	Fonds national de revitalisation des territoires
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MAE TER	Mesures. Agro Environnementales Territorialisées
MEDDTL	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
MIOMCT	Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
MSA	Mutualité sociale agricole
MW	Mégawatt
OPAH	Programmées d'amélioration de l'habitat
ORSEC	Organisation des secours
OTAN	Organisation du traité de l'atlantique nord
PAC	Politique agricole commune
PAT	Prime à l'aménagement du territoire
PAU	Parties actuellement urbanisées
PCIM	Pôle Coordination interministérielle et modernisation
PCS	Plan communal de sauvegarde
PDASR	Plan départemental d'action et de sécurité routière
PER	Pôle d'excellence rurale
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
PLUS	Prêt locatif à usage social
PN	Passage à niveau
POS	Plan d'occupation des sols
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation
PRE	Programme de réussite éducative
PSE	Plan de sauvegarde de l'emploi
REATE	Réforme de l'administration territoriale de l'état
RNU	Règlement national urbain
UT	Unité territoriale
SACIEL	Société anonyme de crédit immobilier d'Eure-et-Loir
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAMU	Service d'aide médicale urgente
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SDIG	Service départemental de l'information générale
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SIAP	Syndicat intercommunal d'assainissement pluvial
SDISIC	Service départemental interministériel des systèmes d'information et de communication
SG CIV	Secrétariat général du comité interministériel des villes
SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civiles
SIV	Système d'immatriculation des véhicules
SMO	Social Media Optimisation
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
SROS	Schéma régional d'organisation sanitaire
THD	Très haut débit
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZDE	Zone de développement éolien